

# **OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI**

---

**2022**

Avril 2023

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1 VUE D'ENSEMBLE DE L'EMPLOI À MONACO .....</b>	<b>4</b>
1.1 L'emploi a augmenté de 24,6 % depuis 2013.....	4
1.2 Plus de 90 % de l'emploi salarié relève du secteur privé.....	5
1.3 Le marché de l'emploi à l'épreuve de la crise sanitaire.....	6
<b>2 SALARIÉS DU SECTEUR PRIVÉ.....</b>	<b>9</b>
2.1 Le secteur privé compte 55 472 salariés à la fin de l'année 2022 .....	9
2.2 Le nombre de salariés du secteur privé a progressé de 19 % entre 2013 et 2022 .....	10
2.3 Près de 100 millions d'heures travaillées en 2022.....	11
2.4 Une population salariée vieillissante .....	12
2.5 Un quart des salariés du privé résident à Nice.....	13
2.6 Des salariés de nationalité française en majorité .....	15
2.7 Un millier de Monégasques travaillent dans le secteur privé .....	16
2.8 L'activité d'intérim emploie 6 117 personnes à fin 2022 .....	18
2.9 Le personnel de maison représente 4 % de la population salariée du privé .....	21
2.10 Plus de 4 000 télétravailleurs à fin 2022 dans le secteur privé.....	23
<b>3 SALARIÉS DE LA FONCTION PUBLIQUE .....</b>	<b>25</b>
3.1 En 2022, plus de 5 000 personnes travaillent dans la Fonction publique.....	25
3.2 L'effectif de la Fonction publique a augmenté de 19,2 % en 10 ans.....	27
3.3 La proportion de femmes a progressé parmi les effectifs entre 2013 et 2022 .....	28
3.4 L'âge moyen des effectifs est resté stable, les Français demeurent majoritaires .....	29
3.5 De plus en plus de pendulaires travaillent dans la Fonction publique .....	30
<b>4 EMPLOYEURS .....</b>	<b>32</b>
4.1 Le nombre d'employeurs du secteur privé s'élève à 6 357 en 2022.....	32
4.2 Presque un millier d'employeurs supplémentaires en dix ans .....	34
<b>5 TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS.....</b>	<b>35</b>
5.1 Près de 5 800 travailleurs indépendants à la fin de l'année 2022 .....	35
5.2 L'activité des indépendants n'a cessé de progresser entre 2013 et 2022 .....	36
5.3 Des indépendants majoritairement masculins et quinquagénaires.....	37
5.4 Plus de 750 travailleurs indépendants sont de nationalité monégasque en 2022 .....	37
<b>REPÈRES MÉTHODOLOGIQUES.....</b>	<b>38</b>
Sources.....	38
Définitions .....	38

## Introduction

Composante essentielle de l'économie de Monaco, l'emploi contribue à l'attractivité de la Principauté.

Le marché de travail monégasque présente de nombreuses spécificités qui sont le reflet des particularités du territoire de la Principauté, notamment vis-à-vis de ses voisins français et italien. Le nombre d'actifs est par exemple près de deux fois supérieur au nombre de résidents. Aussi, la main d'œuvre salariée, qui travaille dans le secteur privé à plus de 90 %, et le plus souvent dans des petites structures, réside majoritairement en dehors de Monaco. Les travailleurs de nationalité monégasque sont minoritaires. Certaines activités sont quasiment absentes de l'économie. De plus, des catégories de salariés comme les intérimaires ou les personnels de maison sont en proportion non négligeable.

Ainsi, certains indicateurs traditionnels de l'analyse du marché du travail (taux d'emploi, taux de chômage...) ne peuvent être calculés en Principauté.

Ce premier Observatoire de l'Emploi a pour ambition d'analyser le marché de l'emploi à Monaco (salarié et non salarié, public et privé) et d'en dresser un bilan sur dix ans.

L'IMSEE s'est principalement appuyé sur les informations fournies par les Caisses Sociales de Monaco pour l'emploi du secteur privé et celles de la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique pour le secteur public.

**Avertissement** : les données de Caisses sociales de Monaco relatives à l'emploi salarié du secteur privé ayant été révisées en 2022, les variations et résultats antérieurs à 2022 peuvent différer de ceux des précédentes publications de l'IMSEE.

# 1 Vue d'ensemble de l'emploi à Monaco

## 1.1 L'emploi a augmenté de 24,6 % depuis 2013

L'étude du marché de l'emploi monégasque s'appuie sur différents indicateurs. Le nombre d'emplois et le nombre de salariés sont deux unités utilisées pour l'analyse du salariat du secteur privé. Ainsi, un salarié du secteur privé peut occuper plusieurs emplois, ce qui est particulièrement vrai dans certaines catégories de population (personnel de maison notamment). 60 082 emplois et 55 472 salariés sont comptabilisés dans le secteur privé en 2022, ce qui équivaut à une personne salariée pour 1,08 emploi en moyenne. Dans la Fonction publique, il est considéré qu'un emploi correspond à un salarié. Dans cette partie, c'est le nombre d'emplois qui est pris en compte, étant un indicateur plus pertinent pour mesurer l'activité économique (l'unité salariés étant ensuite utilisée en partie 2). Concernant l'emploi non salarié, ce sont les activités des travailleurs indépendants qui ont été prises en compte.

Tableau 1. Emploi par statut à la fin de l'année 2022

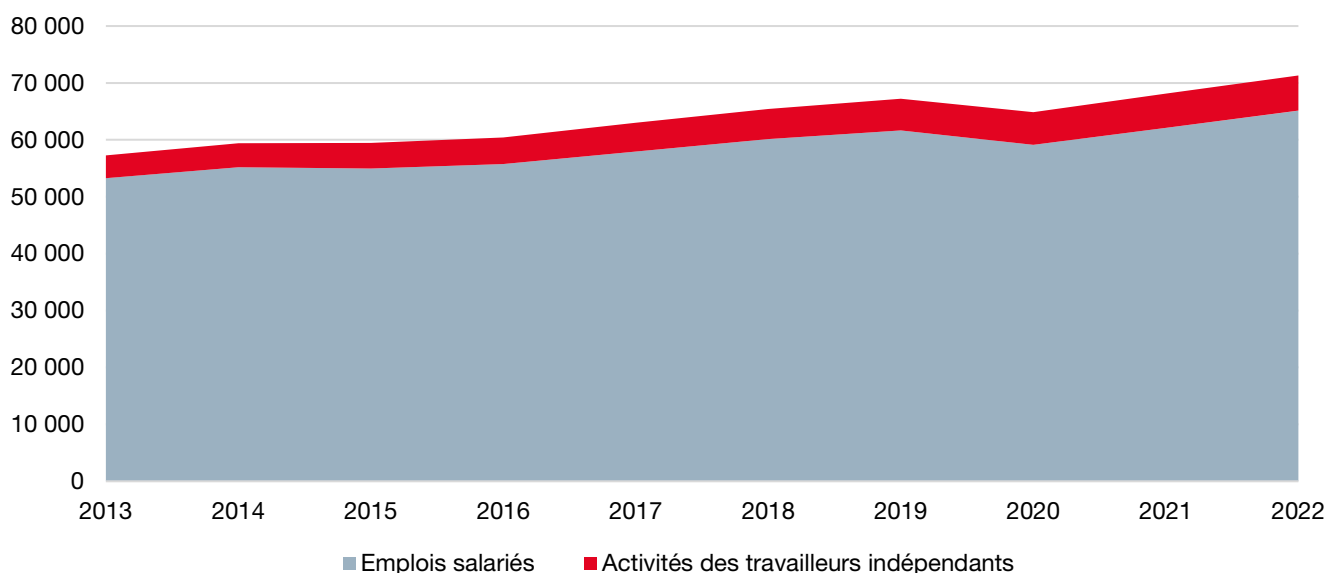
	2022	Poids	Variation 2021/22
Emploi salarié, dont :	65 129	91,3%	4,9%
<i>Secteur privé</i>	60 082	84,2%	5,2%
<i>Fonction publique</i>	5 047	7,1%	0,8%
Activités des travailleurs indépendants	6 185	8,7%	3,3%
<b>TOTAL</b>	<b>71 314</b>	<b>100%</b>	<b>4,7%</b>

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

À la fin de l'année 2022, la Principauté compte 71 314 emplois, dont plus de 65 000 emplois salariés (principalement dans le secteur privé) et près de 6 200 activités ouvertes par des travailleurs indépendants (soit plus que de salariés dans la Fonction publique).

Entre 2021 et 2022, le marché de l'emploi monégasque est en hausse de 4,7 %. L'emploi dans le secteur privé a progressé beaucoup plus rapidement que dans la Fonction publique (+5,2 % contre +0,8 %). Il en va de même pour les activités des travailleurs indépendants qui ont augmenté de 3,3 % en un an.

Figure 1. Évolution décennale de l'emploi selon le statut



Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

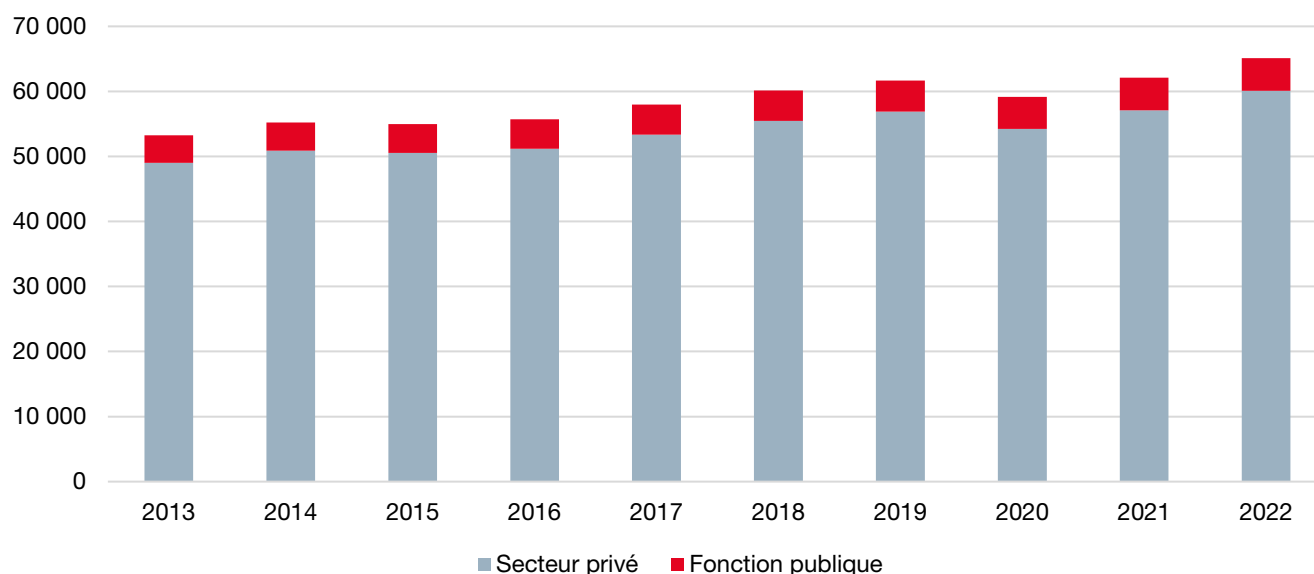
Entre 2013 et 2022, l'emploi total (activités salariées et non salariées) a augmenté de 24,6 %, ce qui correspond à 14 000 emplois de plus à Monaco sur la décennie, tous secteurs confondus.

Porté par le secteur privé qui représente plus de 90 % de la main d'œuvre, l'emploi salarié a augmenté de 22,3 % sur la période, soit près de 12 000 emplois supplémentaires (correspondant à un taux de croissance annuel moyen de 2,3 % sur la décennie).

Les activités des travailleurs indépendants sont en constante progression : depuis 2013, leur nombre a été multiplié par 1,5 (leur poids dans l'emploi est passé de 7 % en 2013 à 8,7 % en 2022).

## 1.2 Plus de 90 % de l'emploi salarié relève du secteur privé

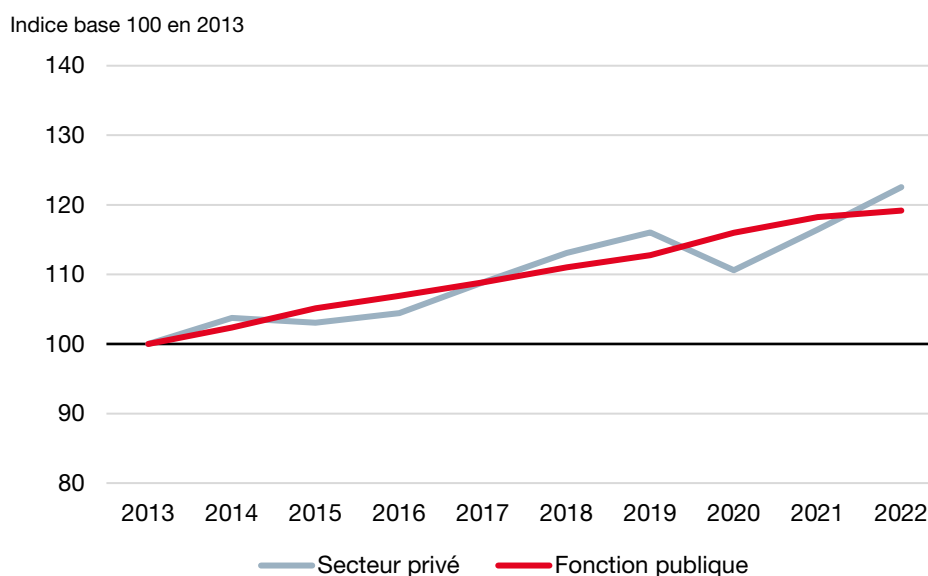
Figure 2. Évolution décennale de l'emploi salarié selon le secteur



Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

La répartition entre emploi public et privé n'évolue que marginalement depuis 10 ans, le privé représentant environ 92 % de l'emploi salarié (8 % pour la Fonction publique)<sup>1</sup>.

Figure 3. Évolution décennale de l'emploi salarié selon le secteur



Lecture : le nombre d'emplois dans le secteur privé a progressé de 22,5 % entre 2013 et 2022 (indice 122,5 en 2022) ; sur la même période, le nombre d'emplois dans la Fonction publique a augmenté de 19,2 % (indice 119,2).

Sources : Caisses sociales de Monaco, Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

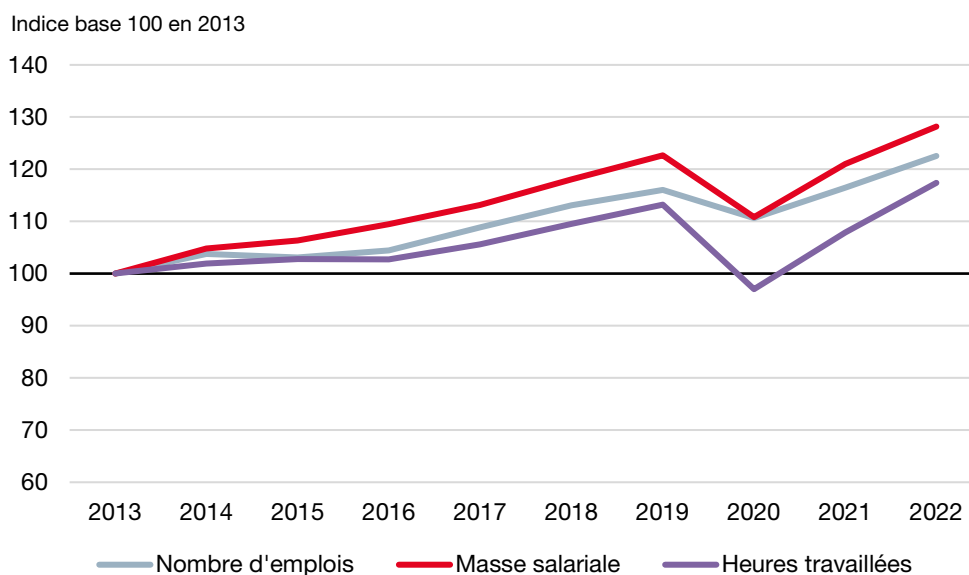
L'emploi salarié public a progressé sur la période 2013-2022, relativement dans les mêmes proportions que dans le secteur privé (respectivement +19 % et +22,5 %). En revanche, la tendance décennale dans la Fonction publique est linéaire (autour de 2 % de croissance par an) tandis que le privé est logiquement plus volatile, du fait des créations / radiations d'activités et des autres variations liées à la conjoncture économique. Aussi, l'emploi privé montre notamment un creux d'activité en 2020, en raison de la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

<sup>1</sup> En France, au quatrième trimestre 2022, l'emploi public représente 22 % de l'emploi salarié (source : Insee).

### 1.3 Le marché de l'emploi à l'épreuve de la crise sanitaire

La période 2013-2022 a été marquée par une crise d'ampleur en 2020 avec la pandémie de Covid-19, qui a eu de lourdes conséquences au niveau mondial sur le plan sanitaire mais aussi économique et social. Les impacts sur le marché de l'emploi monégasque se sont faits rapidement et fortement ressentir, particulièrement dans le secteur privé. La baisse des effectifs, atténuée par la mise en œuvre de mesures de sauvegarde de l'emploi, a impacté la quasi-totalité des secteurs d'activité et les conséquences de la crise sanitaire ont été directes sur le nombre d'heures travaillées perdues.

Figure 4. Évolution décennale des indicateurs d'activité de l'emploi salarié du secteur privé



Lecture : le nombre d'emplois salariés dans le secteur privé a progressé de 22,5 % entre 2013 et 2022 (indice 122,5 en 2022) ; sur la même période, la masse salariale a augmenté de 28 % (indice 128) et le volume d'heures travaillées de 17,3 % (indice 117,3).

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Alors que les indicateurs de l'emploi privé étaient en hausse en début d'année 2020 par rapport à 2019, ils chutent drastiquement dès le mois de mars (qui marque le début des mesures d'urgence liées à la crise sanitaire). Le nombre d'heures travaillées atteint alors un niveau inférieur à 2013. Puis, à partir de mai 2020 (mois de la fin des mesures de confinement et de fermetures des établissements non prioritaires), l'emploi privé amorce une reprise avec des indicateurs qui repartent à la hausse. Toutefois, à la fin de l'année, c'est l'équivalent de près de deux mois d'heures travaillées qui ont été perdues en cumul par rapport à 2019 (environ 14 millions).

Tableau 2. Variation 2019-2020 du nombre d'emplois et du nombre d'heures travaillées selon le GSA

	Emplois	Heures travaillées
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-1,3%	-13,6%
Hébergement et restauration	-18,9%	-39,5%
Autres activités de services	-9,7%	-14,5%
Construction	5,9%	-6,0%
Administration, enseignement, santé et action sociale	0,3%	-0,5%
Activités financières et d'assurance	0,9%	-0,1%
Commerce de détail	-4,6%	-14,5%
Industries manufacturières, extractives et autres	-2,6%	-12,1%
Commerce de gros	-2,4%	-12,3%
Transport et entreposage	-10,3%	-17,3%
Activités immobilières	-1,3%	-3,9%
Information et communication	-2,7%	-4,0%
<b>TOTAL</b>	<b>-4,7%</b>	<b>-14,4%</b>

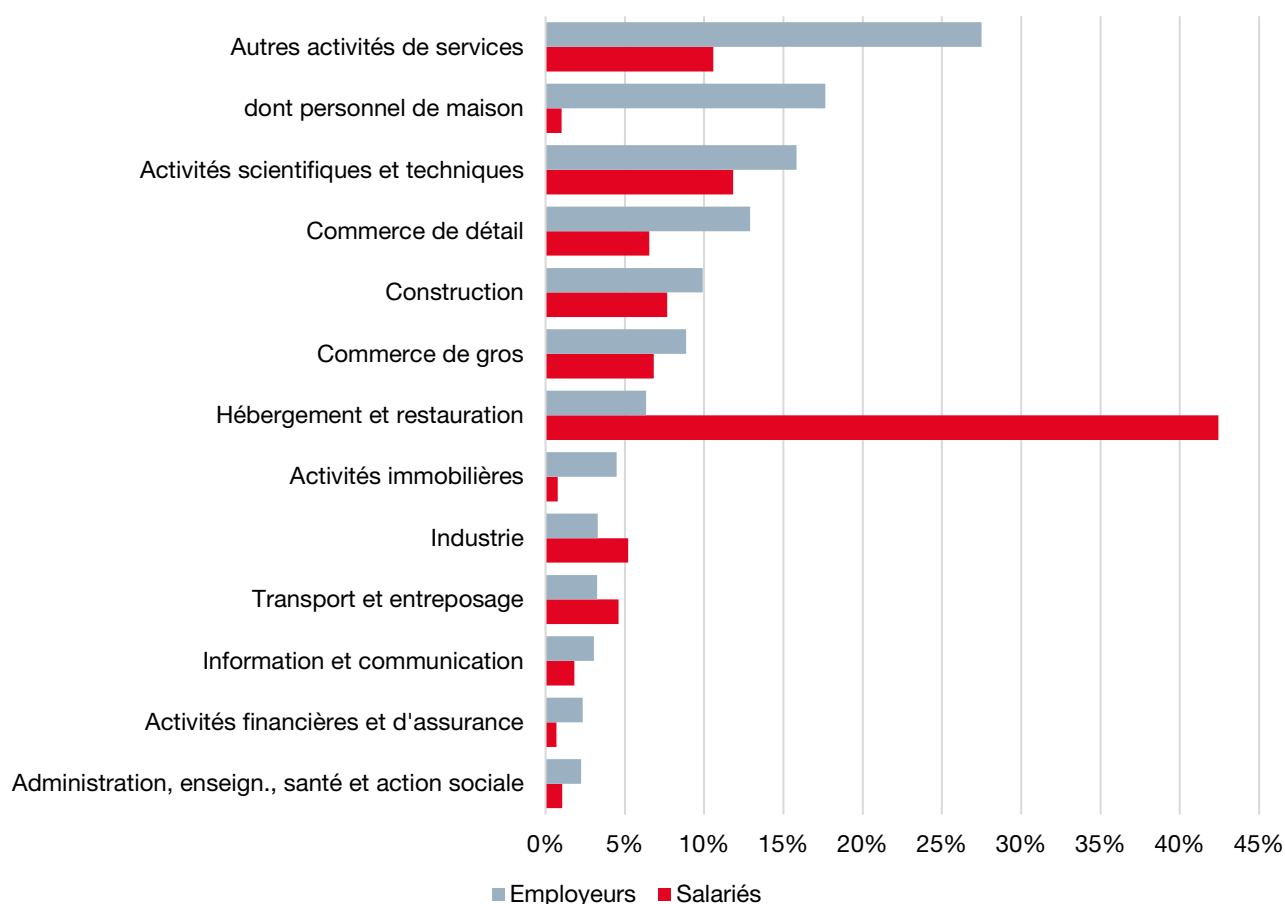
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

C'est l'Hébergement et restauration (deuxième employeur de la Principauté) qui a connu la plus forte baisse en volume du nombre d'emplois entre 2019 et 2020. Ce secteur est aussi celui qui a été le plus pénalisé par la réduction des heures travaillées (-39,5 % soit près de 6 millions d'heures perdues sur l'année 2020). Si plusieurs grands secteurs

d'activité (GSA)<sup>2</sup> ont réussi à relativement maintenir leurs effectifs par rapport à 2019 (Administration, santé et action sociale, Activités immobilières, Activités financières et d'assurance), celui de la Construction a vu sa main d'œuvre augmenter de manière notable sur la période. Ce secteur a en effet été relativement peu impacté par les restrictions liées à la crise sanitaire, une partie des chantiers s'étant poursuivie pendant la période de confinement.

Au plus fort de la crise, le nombre d'heures travaillées a diminué plus rapidement que les emplois et les rémunérations, soutenus en partie par le chômage temporaire. En effet, le Gouvernement Princier a mis en œuvre, dès mars 2020, une mesure de Chômage Total Temporaire Renforcé (CTTR) afin de faire face aux conséquences économiques de la crise sanitaire, et de sauvegarder l'emploi<sup>3</sup>. Sur la période allant de mars 2020 à mars 2022, les demandes de CTTR (qu'il s'agisse d'un chômage total ou partiel) ont été accordées pour 2 946 employeurs du secteur privé.

Figure 5. Répartition des demandes de CTTR (partiel ou total) accordées sur la période mars 2020 – mars 2022 selon le GSA



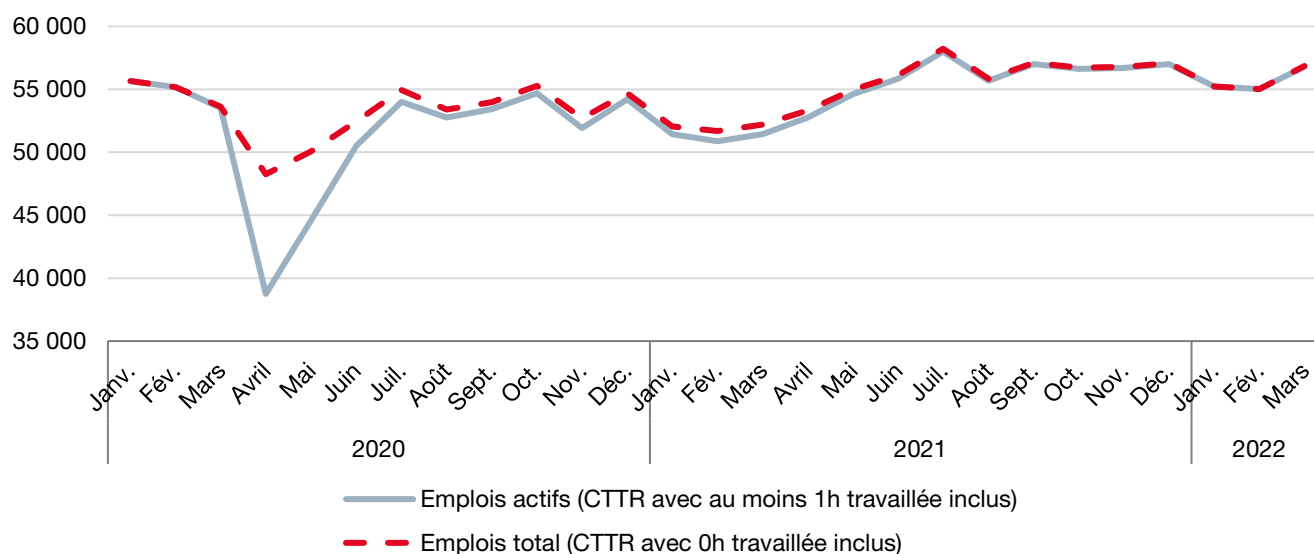
Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le secteur des Autres activités de services est celui qui compte le grand nombre d'employeurs ayant fait appel au CTTR sur la période allant de mars 2020 à mars 2022 (27,5 % de l'ensemble des demandes). En ce qui concerne le nombre de salariés concernés par le dispositif depuis sa mise en œuvre, l'Hébergement et restauration arrive en tête avec 42,4 % de l'ensemble des demandes accordées pour des salariés de ce secteur. L'Administration, santé et action sociale et les Activités financières et d'assurance sont les secteurs qui ont le moins fait appel au CTTR sur l'ensemble de la période.

<sup>2</sup> Les statistiques sectorielles de l'économie monégasque sont étudiées suivant le découpage en 12 Grands Secteurs d'Activité (GSA) défini par l'IMSEE suite à l'adoption de la Nomenclature d'Activités Française (NAF rév. 2, 2008) au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

<sup>3</sup> Le CTTR est un dispositif exceptionnel qui permet de réduire ou suspendre temporairement l'activité des salariés et prévoit le versement par l'employeur d'une partie de la rémunération du salarié et un remboursement par l'État. Les salariés du secteur privé pouvaient donc être soit placés en chômage total (aucune heure effectuée), soit en chômage partiel, réduisant ainsi leur activité professionnelle. Le dispositif de CTTR a pris fin le 31 mars 2022.

Figure 6. Évolution du nombre d'emplois du secteur privé



Note : la notion d'emplois « actifs » est utilisée pour distinguer, au sein de l'emploi total, les postes occupés par des salariés mis au chômage total temporaire. Ainsi, les emplois actifs correspondent à ceux pour lesquels il y a au moins une heure travaillée au cours du mois considéré. Le nombre total, quant à lui, inclut tous les emplois, y compris ceux en CTTR (qu'il soit partiel ou total), afin de visualiser la perte sèche d'emplois sur la période. Le dispositif de CTTR a pris fin le 31/03/2022.

Sources : Caisses Sociales de Monaco, IMSEE

Le CTTR, qui a concerné jusqu'à plus de 21 000 salariés en avril 2020, a permis d'amortir la chute du nombre d'emplois observée à cette période, et de la ramener à un peu plus de 48 000 emplois conservés. Le dispositif a ensuite été de moins en moins utilisé au fil des mois, concernant moins de 6 000 personnes en décembre 2020. En mars 2022, deux ans après sa mise en œuvre, un peu plus de 200 salariés bénéficiaient encore du CTTR (0,4 % de l'ensemble de la population), dont une vingtaine en chômage total (zéro heure travaillée).

Parallèlement au CTTR, le Gouvernement Princier a également mis en place des dispositifs spécifiques d'aides financières pour les entreprises impactées économiquement par la crise de la Covid-19, sous certaines conditions d'éligibilité et dont une partie pouvait concerner les travailleurs indépendants.

- Le Revenu Minimum Extraordinaire (RME) concernait exclusivement les travailleurs indépendants en activité en nom propre. Sur les 1 069 demandes formulées, 885 ont été accordées.
- L'Aide aux Sociétés (AS), initialement prévue pour soutenir les « petites sociétés », pouvait également être sollicitée par les travailleurs indépendants éligibles à ses conditions de versement. 80 entités ont bénéficié à la fois du RME et de l'AS.
- À compter de juillet 2020, ces deux mesures d'urgence (RME et AS) ont pris fin et le dispositif d'aides aux sociétés a évolué avec un objectif de soutien à la reprise économique au travers de la Commission d'Accompagnement de la Relance Économique (C.A.R.E.). À la fin de l'année 2020, près de 300 activités gérées par des travailleurs indépendants bénéficiaient de la C.A.R.E., principalement dans les secteurs Transport et entreposage, Hébergement et restauration et Commerce de détail.

Par ailleurs, un dispositif de travail à distance distinct du télétravail « sous loi » (voir 2.10) a été déployé dès mars 2020 dans le cadre de la crise sanitaire. Celui-ci concernait les employeurs et salariés des secteurs public et privé dont le lieu de résidence se situe en Principauté de Monaco, en France ou en Italie (à l'exception des salariés faisant l'objet d'un arrêt maladie). L'employeur devait informer la Direction du Travail ainsi que son assureur-loi de la mise en place du dispositif.

Entre sa mise en œuvre et janvier 2022, plus d'un millier d'employeurs ont fait une déclaration de travail à distance auprès de la Direction du Travail, pour environ 10 000 salariés du secteur privé concernés mensuellement en moyenne (soit près de 20% de la population).

Les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, qui représentent le premier employeur de la Principauté, arrivent en tête des déclarations de travail à distance selon le GSA, que ce soit en termes de nombre d'employeurs ou de nombre de salariés. L'Hébergement et restauration est le secteur le moins concerné par le dispositif de travail à distance sur la période.



## 2 Salariés du secteur privé

### 2.1 Le secteur privé compte 55 472 salariés à la fin de l'année 2022

55 472 salariés sont recensés dans le secteur privé en décembre 2022, ce qui correspond à 2 324 personnes en plus par rapport à la même période en 2021, soit une progression de 4,4 %.

Tableau 3. Nombre de salariés du secteur privé, répartition par GSA et selon le sexe en 2022

	Nombre de salariés	Part des hommes	Part des femmes	Poids	Variation 2021/22
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, dont :	13 425	67,4%	32,6%	24,2%	5,5%
<i>Activités des agences de travail temporaire</i>	6 117	84,5%	15,5%	11,0%	6,3%
Hébergement et restauration	7 848	68,4%	31,6%	14,1%	9,8%
Construction	6 133	91,5%	8,5%	11,1%	8,3%
Autres activités de services, dont :	6 111	39,7%	60,3%	11,0%	-1,0%
<i>Personnel de maison</i>	2 359	22,3%	77,7%	4,3%	-0,8%
Activités financières et d'assurance	4 260	49,0%	51,0%	7,7%	3,1%
Administration, enseignement, santé et action sociale	4 213	28,5%	71,5%	7,6%	0,0%
Commerce de détail	3 045	47,7%	52,3%	5,5%	3,6%
Industries manufacturières, extractives et autres	2 601	64,5%	35,5%	4,7%	0,8%
Commerce de gros	2 587	52,1%	47,9%	4,7%	1,4%
Transport et entreposage	2 069	72,3%	27,7%	3,7%	5,8%
Activités immobilières	1 682	65,3%	34,7%	3,0%	1,7%
Information et communication	1 500	73,6%	26,4%	2,7%	6,7%
<b>TOTAL</b>	<b>55 472</b>	<b>61,1%</b>	<b>38,9%</b>	<b>100%</b>	<b>4,4%</b>

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

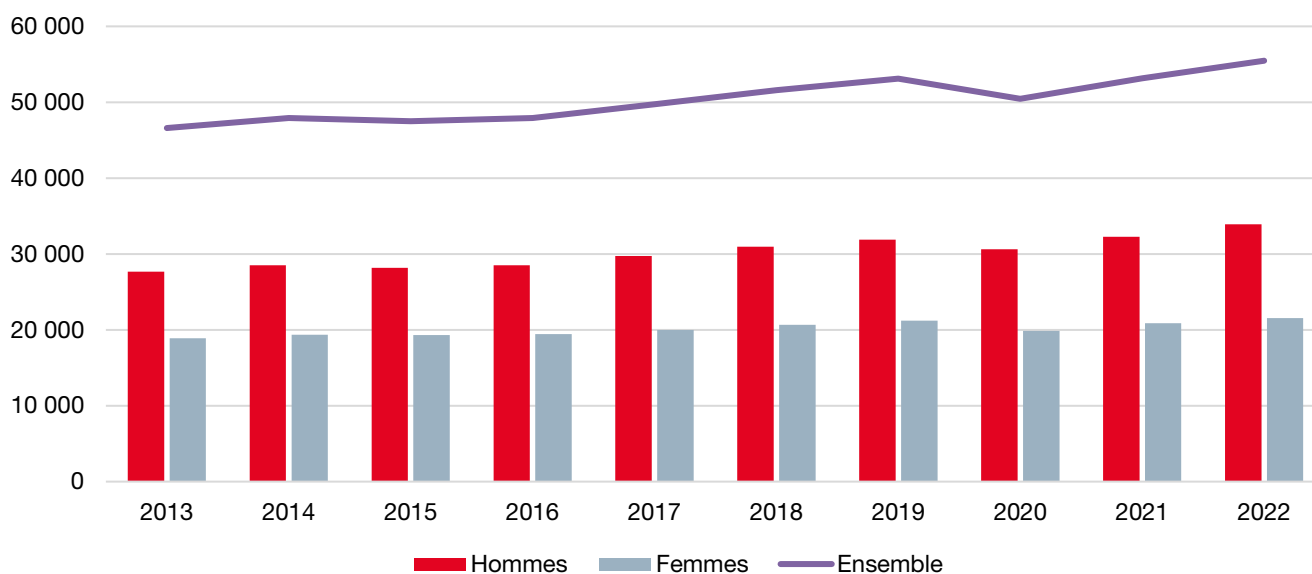
À la fin de l'année 2022, les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, qui incluent notamment l'intérim, regroupent plus de 13 400 personnes, soit près d'un quart des salariés du secteur privé. L'Hébergement et restauration représente le deuxième secteur en termes d'effectif, à hauteur de 14,1 % de la population du privé. Il est suivi par la Construction et les Autres activités de services qui comptent chacun plus de 6 000 salariés.

L'évolution de l'effectif salarié entre 2021 et 2022 varie fortement d'un secteur à l'autre. Alors que la main d'œuvre a progressé au global et dans dix GSA sur douze, elle est restée stable dans l'Administration, enseignement, santé et action sociale et accuse une légère baisse dans les Autres activités de services (-1,0 % par rapport à 2021). Parmi les secteurs en croissance, les taux de variation 2021-2022 diffèrent là aussi nettement d'un GSA à l'autre, à l'image de l'industrie qui affichent une hausse de moins d'1 % sur la période tandis que celle de l'Hébergement et restauration approche les 10 %. Si ce dernier secteur fait état de la plus forte progression, en volume comme en valeur (environ 700 salariés supplémentaires en un an), il peine malgré tout à retrouver son niveau d'avant-crise. À la fin de l'année 2019, près de 8 200 étaient salariés dans l'Hébergement et restauration, soit une évolution 2019-2022 de -4,0 %. Dans une moindre mesure, trois autres secteurs n'ont pas non plus recouvré leurs effectifs d'avant 2020 : Transport et entreposage (-1,3 % entre 2019 et 2022), Industries manufacturières, extractives et autres (-0,7 %) et Commerce de gros (-0,4 %). A contrario, la Construction est le GSA qui s'est le mieux porté sur les trois dernières années, ayant vu sa main d'œuvre augmenter de 17,7 % par rapport à 2019, représentant plus de 900 salariés supplémentaires dans ce secteur.

La population salariée du secteur privé est majoritairement masculine, à hauteur de 6 personnes sur 10. La répartition hommes-femmes est toutefois très variable en fonction du secteur d'activité. En 2022, la proportion d'hommes monte jusqu'à 91,5 % parmi les salariés de la Construction. Parallèlement, quatre GSA comptent plus de femmes que d'hommes : Administration, enseignement, santé et action sociale, Autres activités de services (sous l'effet de la population du personnel de maison principalement féminin), Commerce de détail et Activités financières et d'assurance qui apparaît comme le secteur le plus proche de la parité hommes-femmes (avec une répartition 49,0 % – 51,0 %).

## 2.2 Le nombre de salariés du secteur privé a progressé de 19 % entre 2013 et 2022

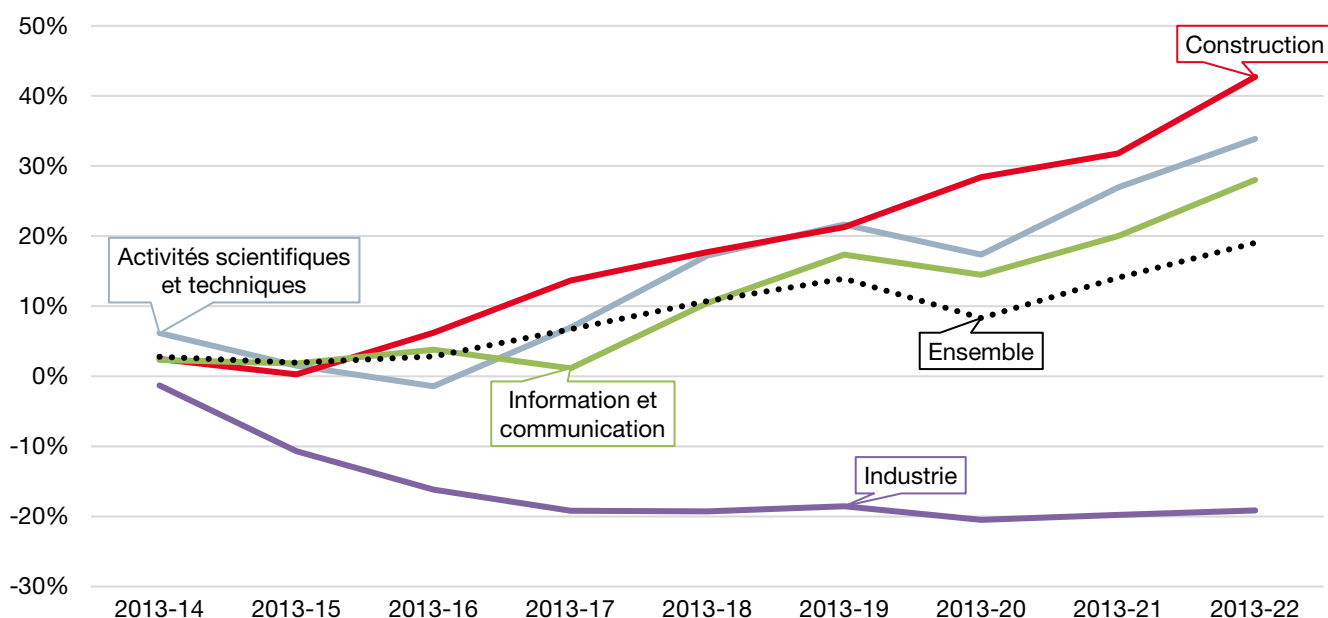
Figure 7. Évolution décennale du nombre de salariés du secteur privé au global et selon le sexe



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

33 918 hommes et 21 555 femmes sont salariés dans le secteur privé à la fin de l'année 2022, soit 55 472 personnes en tout. Monaco compte ainsi 8 873 salariés de plus que dix ans auparavant, soit une augmentation de 19,0 % sur la période 2013-2022. À l'exception des années 2015 et 2020, le nombre de salariés du secteur privé n'a fait que progresser, en moyenne de 2 % chaque année (taux de croissance annuel moyen). La répartition par sexe a peu évolué sur la décennie dans la population salariée, les hommes étant toujours majoritaires autour de 60 %.

Figure 8. Variation depuis 2013 du nombre de salariés du secteur privé dans certains GSA



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Parmi les douze grands secteurs d'activité qui constituent l'économie monégasque, la Construction est celui qui a connu la croissance la plus importante sur la période 2013-2022 en volume (+42,7 %) et la deuxième en valeur (+1 836 salariés). Les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien comptent 3 396 personnes supplémentaires en dix ans, soit +33,9 %. Avec 28,0 % d'effectifs en plus qu'en 2013, l'Information et communication complète le podium. Les Industries manufacturières, extractives et autres sont le seul GSA ayant perdu des salariés sur la période, à hauteur de 615 personnes (-19,1 %).

## 2.3 Près de 100 millions d'heures travaillées en 2022

Les salariés du secteur privé ont travaillé 97,5 millions d'heures en cumulé sur les douze mois de l'année 2022. Ce résultat est supérieur de près de 8 millions par rapport à 2021 (+8,8 %), soit l'équivalent d'un mois d'heures travaillées en plus.

Tableau 4. Nombre cumulé d'heures travaillées dans le secteur privé et répartition par GSA en 2022

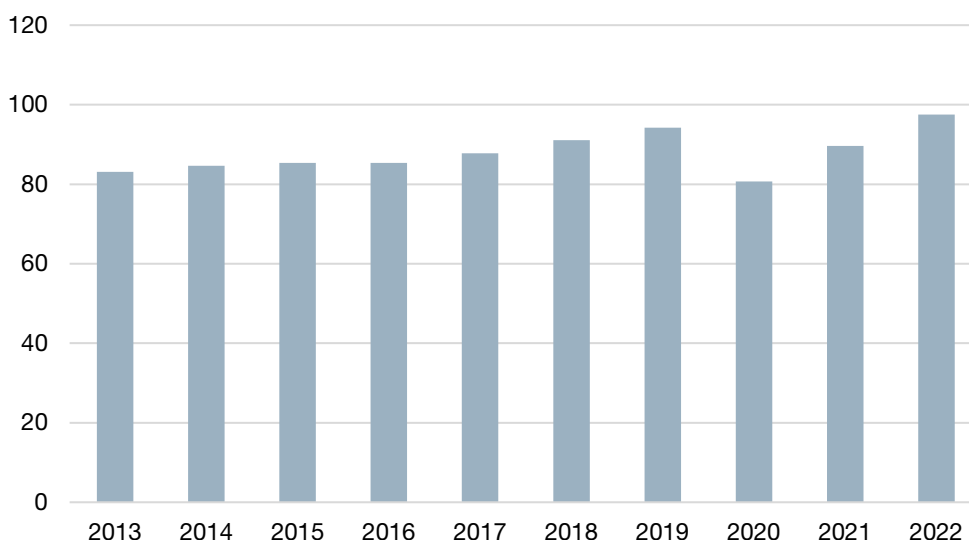
	Nombre d'heures travaillées	Poids	Variation 2021/22
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, dont :	22,1	22,7%	8,4%
<i>Activités des agences de travail temporaire</i>	9,1	9,3%	8,3%
Hébergement et restauration	13,9	14,3%	32,1%
Construction	11,4	11,7%	6,3%
Autres activités de services, dont :	9,7	10,0%	8,3%
<i>Personnel de maison</i>	3,4	3,5%	2,4%
Activités financières et d'assurance	8,0	8,2%	2,9%
Administration, enseignement, santé et action sociale	7,3	7,5%	1,2%
Commerce de détail	5,5	5,6%	5,3%
Commerce de gros	4,9	5,0%	4,7%
Industries manufacturières, extractives et autres	4,8	4,9%	1,3%
Transport et entreposage	3,9	4,0%	9,4%
Activités immobilières	3,2	3,3%	1,1%
Information et communication	2,7	2,8%	4,7%
<b>TOTAL</b>	<b>97,5</b>	<b>100%</b>	<b>8,8%</b>

Unité : million d'heures

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Ce sont logiquement les secteurs d'activité qui comptent le plus grand nombre de salariés qui génèrent le plus d'heures travaillées. Ainsi, les salariés des Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien ont travaillé plus de 22 millions d'heures sur l'année (soit 22,7 % du global), dont 9,1 millions pour les activités des agences d'intérim. Si l'ensemble des GSA affiche un volume d'heures en hausse par rapport à 2021, c'est de loin l'Hébergement et restauration qui a connu la plus forte progression sur la période avec +32,1 % soit 3,4 millions d'heures en plus en un an.

Figure 9. Évolution décennale du nombre cumulé d'heures travaillées



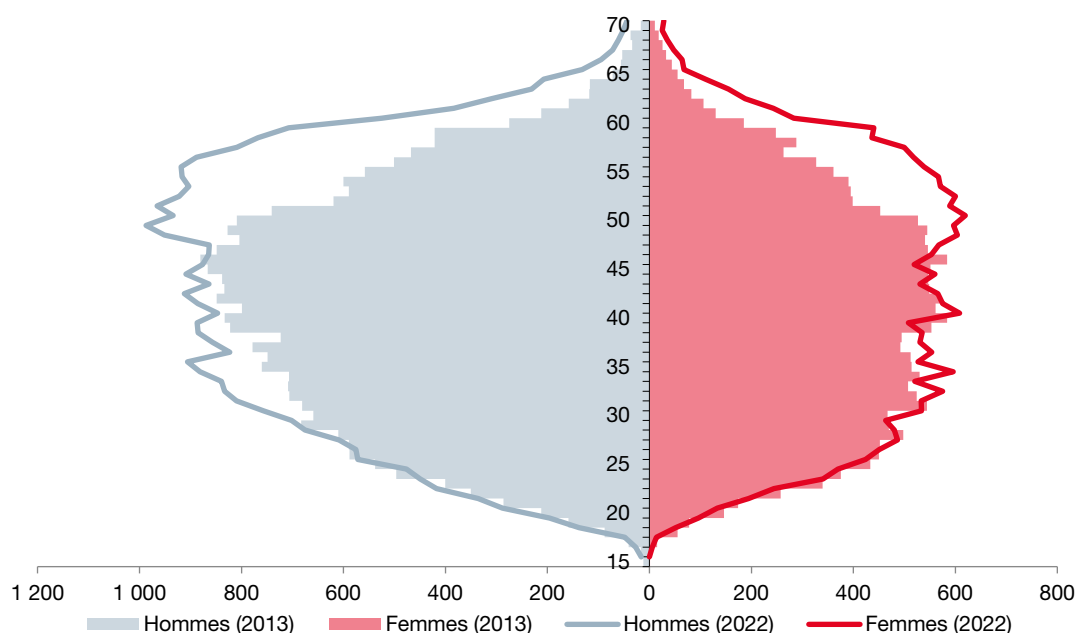
Unité : million d'heures

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Entre 2013 et 2019, le volume d'heures travaillées a augmenté de plus de 10 millions. Puis, en lien avec le ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire, le nombre d'heures a chuté à partir de 2020. Ce n'est qu'en 2022 que cet indicateur dépasse son niveau de 2019.

## 2.4 Une population salariée vieillissante

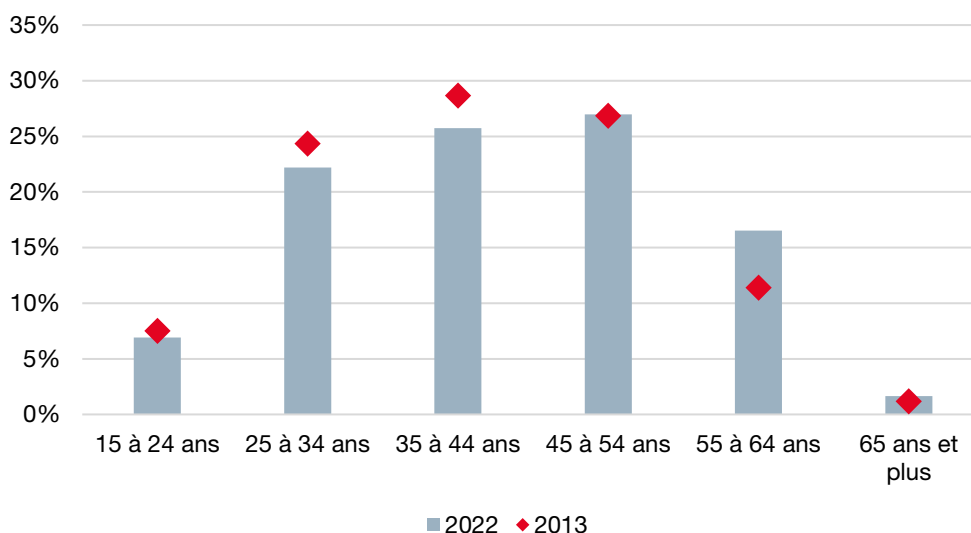
Figure 10. Pyramide des âges 2013 et 2022 du secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2022, un salarié du secteur privé a 42,4 ans en moyenne (42,2 ans pour une femme et 42,6 pour un homme). Cet âge moyen était de 40,9 ans en 2013. La population salariée du secteur privé a ainsi vieilli d'un an et demi en moyenne entre 2013 et 2022, sous l'effet conjoint de l'augmentation des effectifs à partir de 55 ans et de la baisse de ceux de moins de 45 ans.

Figure 11. Évolution de la répartition par tranches d'âge des salariés du secteur privé

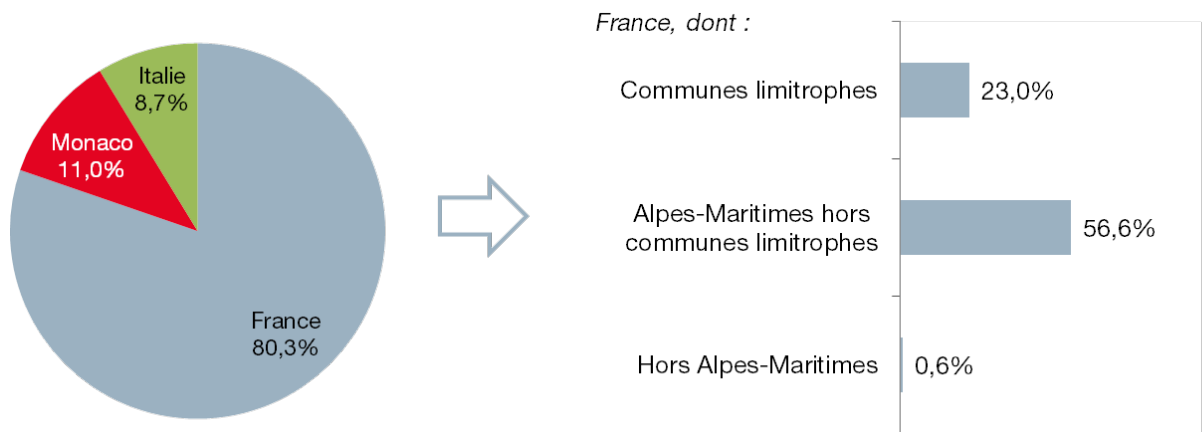


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La tranche d'âge 35 à 44 ans était celle qui regroupait le plus de salariés en 2013, à hauteur de 28,7 %. Dix années plus tard, elle compte pour 25,7 % des effectifs quand la tranche 45-54 ans en rassemble 27,0 % et devient la première catégorie d'âge. C'est la part des salariés de 55 ans et plus qui a le plus augmenté sur la période : ces derniers représentaient 12,6 % de la population du secteur privé en 2013, contre 18,2 % en 2022 (soit 5,6 points de plus). Dans le même temps, les salariés âgés de 25 à 45 ans, qui étaient majoritaires à 53,0 % dix ans auparavant, représentent 47,9 % de la population en 2022.

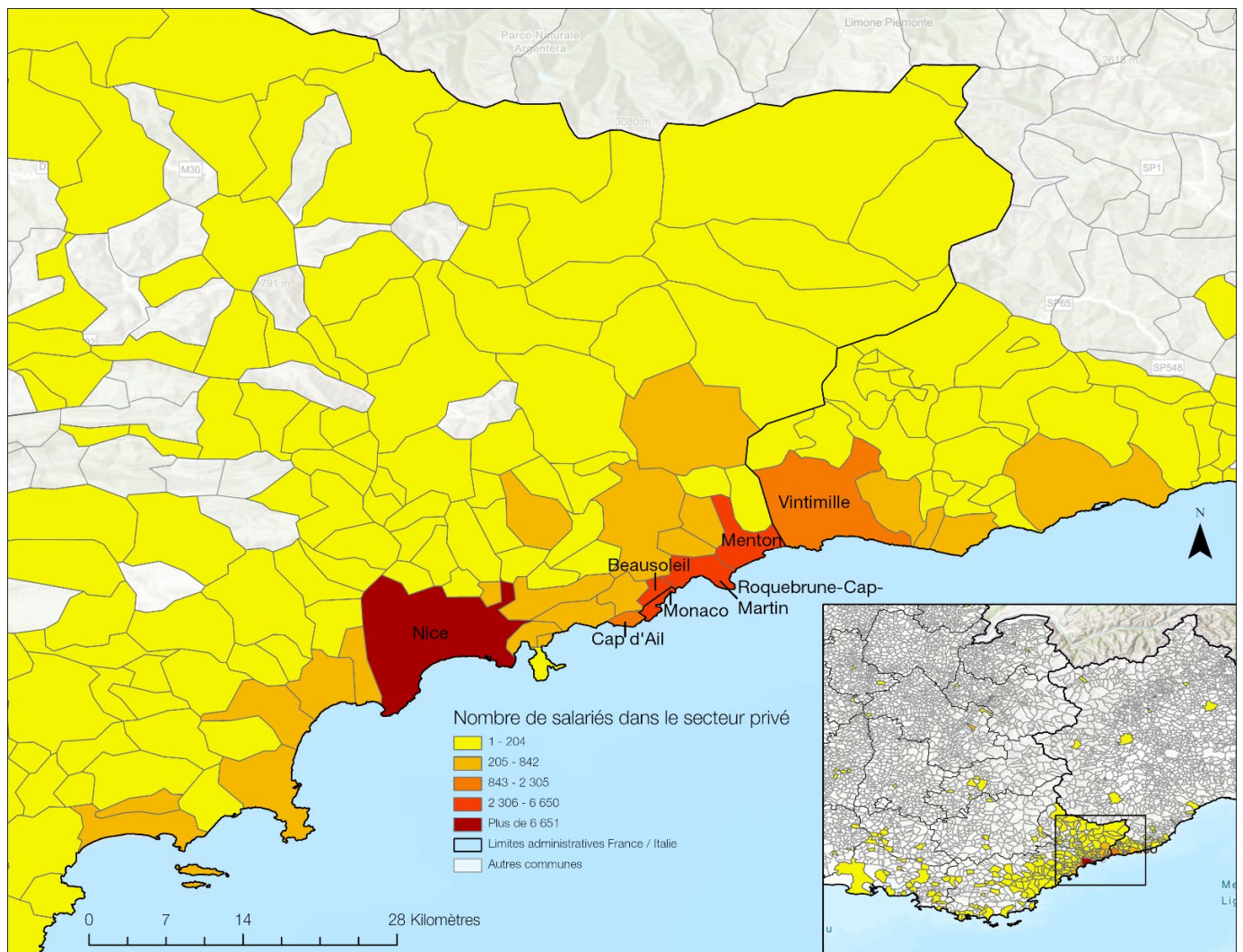
## 2.5 Un quart des salariés du privé résident à Nice

Figure 12. Répartition des salariés de la Fonction publique selon la zone de résidence en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 13. Nombre de salariés du secteur privé selon la commune de résidence en 2022

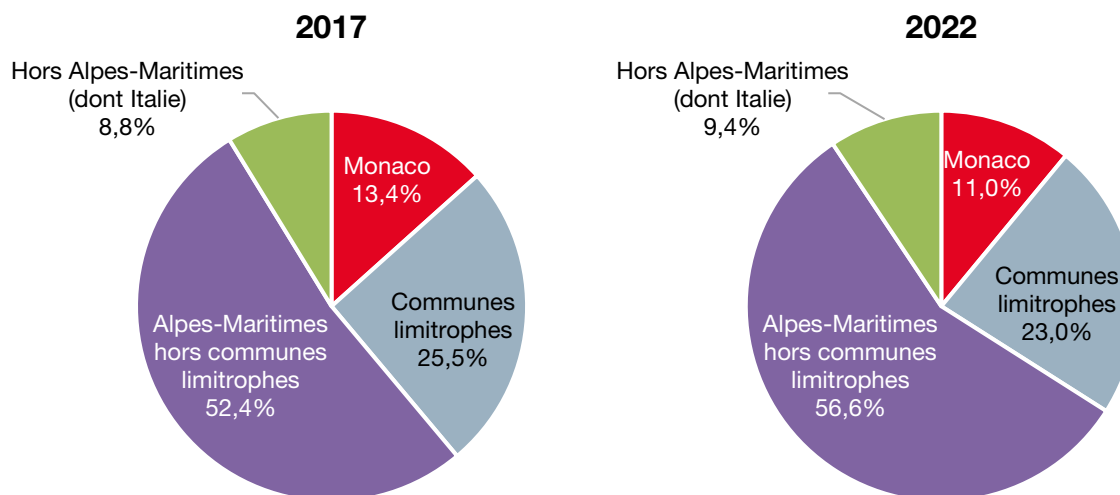


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La grande majorité des salariés qui travaillent dans le secteur privé à Monaco n'y habitent pas. En 2022, cette proportion de pendulaires s'élevé à 89,0 %. Environ 8 salariés sur 10 vivent en France, soit autour de 43 700 personnes. Nice représente la première commune de résidence : 25,5 % de la population salariée du privé résident dans la capitale azurée, ce qui représente près de 13 900 travailleurs. Menton rassemble 12,2 % des salariés (6 654) et arrive en deuxième position, devant Monaco (5 987 personnes). Viennent ensuite les communes limitrophes

de Beausoleil et Roquebrune-Cap-Martin, qui regroupent respectivement 10,6 % et 7,8 % de la main d'œuvre. La ville italienne de Vintimille et ses 2 300 salariés devance les deux autres communes limitrophes (Cap d'Ail et La Turbie).

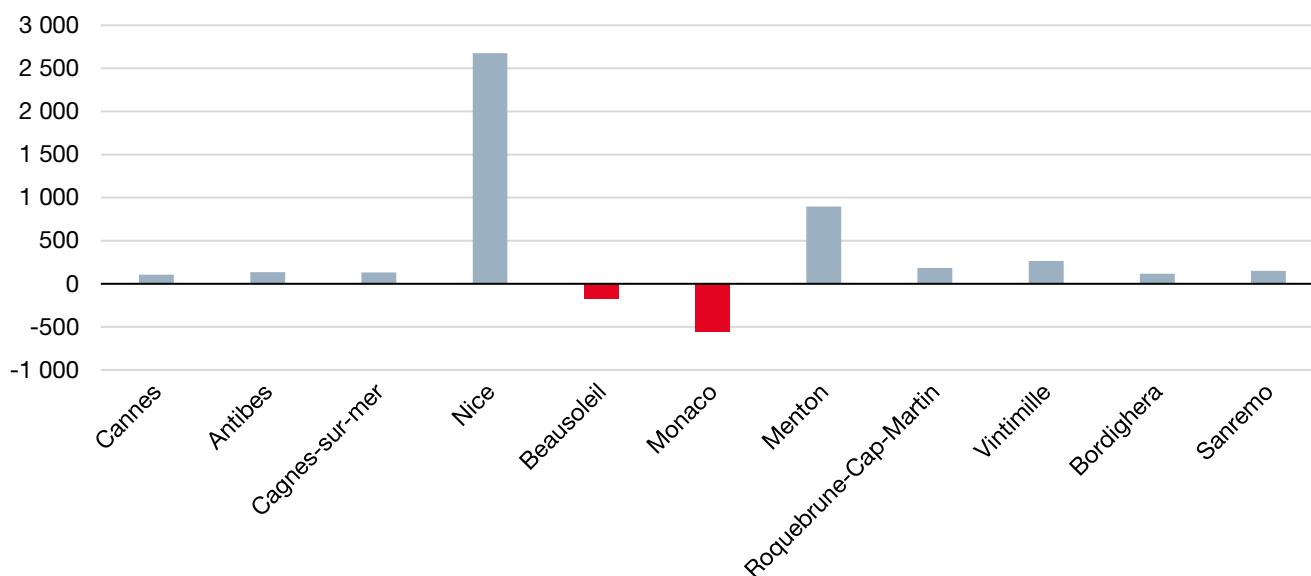
Figure 14. Évolution de la répartition par zone de résidence des salariés du secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Sur les dernières années, la population salariée du secteur privé s'est progressivement éloignée de son lieu de travail monégasque. En effet, la proportion de salariés habitant à Monaco n'a cessé de diminuer, passant de 13,4 % en 2017 à 11,0 % en 2022. La part de résidents des communes limitrophes s'est elle aussi repliée : ils étaient 25,5 % dans ce cas en 2017 contre 23,0 % cinq ans plus tard. Dans le même temps, de plus en plus de salariés du secteur privé sont domiciliés dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes (52,4 % en 2017 et 56,6 % en 2022) ou au-delà des Alpes-Maritimes, y compris en Italie (respectivement 8,8 % et 9,4 % en 2017 et 2022).

Figure 15. Variation 2017-2022 du nombre de salariés du secteur privé selon le lieu de résidence

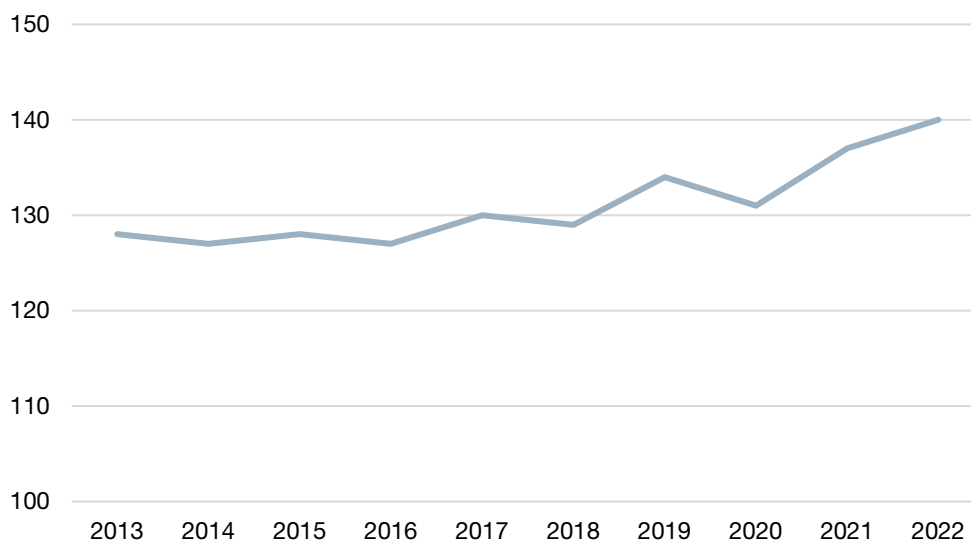


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

En 2022, six villes des Alpes-Maritimes comptent au minimum 100 salariés du secteur privé de Monaco supplémentaires par rapport à 2017, Nice en tête. Les travailleurs domiciliés à Nice sont 2 676 de plus en 2022 qu'en 2017. Le nombre de salariés habitant à Menton a quant à lui augmenté de près de 900 personnes. Trois villes italiennes ont également gagné plus de 100 salariés du secteur privé : Vintimille, Bordighera et Sanremo. En revanche, outre ceux résidant à Monaco (558 personnes de moins), la période 2017-2022 a vu le recul du nombre de salariés habitant à Beausoleil (-172).

## 2.6 Des salariés de nationalité française en majorité

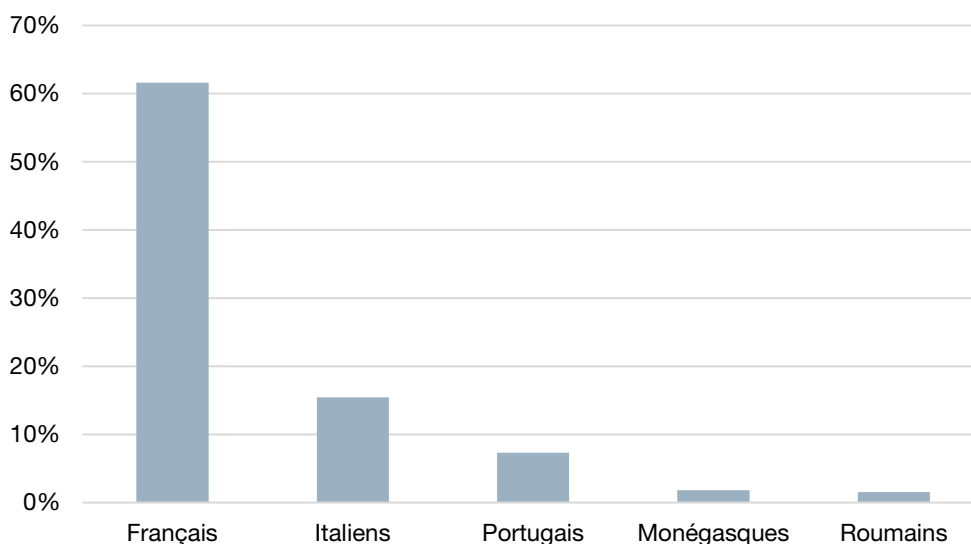
Figure 16. Évolution décennale du nombre de nationalités représentées dans le secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

140 nationalités différentes sont recensées parmi les salariés du secteur privé en 2022. Ce nombre était de 128 en 2013 et a régulièrement augmenté au cours des années. Les nationalités française, italienne et portugaise sont historiquement les plus représentées et regroupent autour de 85 % de la population salariée depuis 2013. Viennent ensuite les ressortissants monégasques et britanniques jusqu'en 2021. Ce top 5 des nationalités change pour la première fois en 2022, les Britanniques étant dépassés par les salariés de nationalité roumaine.

Figure 17. Répartition des 5 nationalités les plus représentées parmi les salariés du secteur privé en 2022

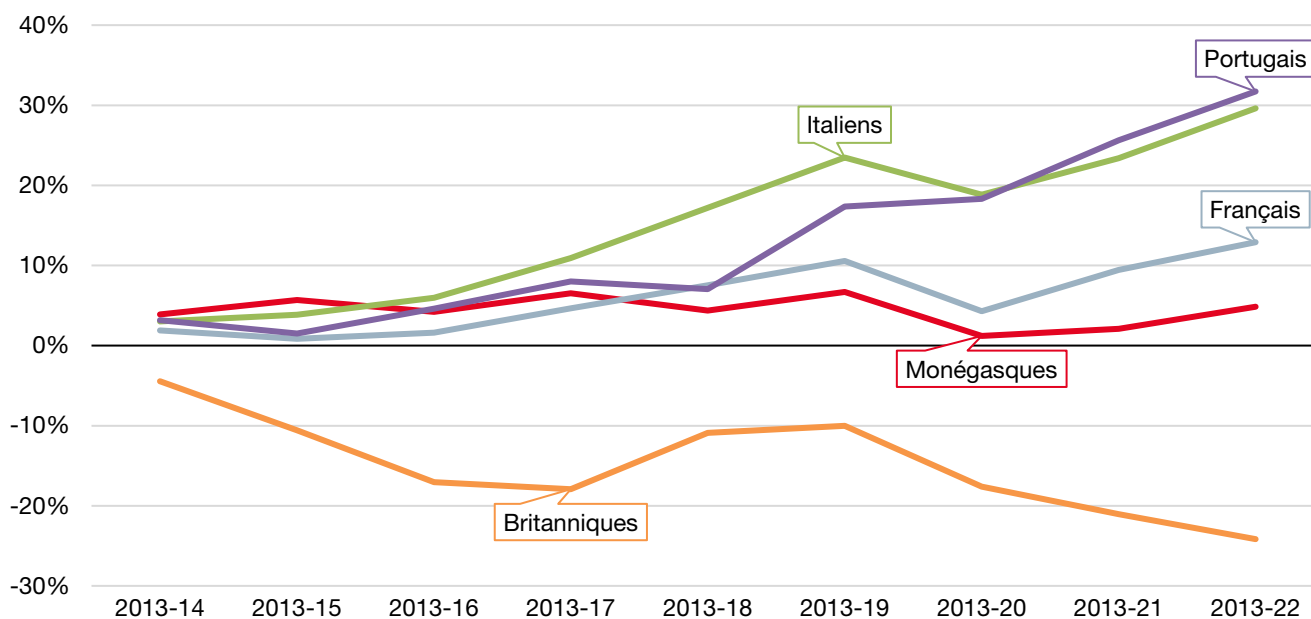


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Les Français sont de loin les plus nombreux parmi la population salariée du secteur privé, à hauteur de 61,6 % en 2022 (soit près de 34 100 personnes). Ils sont suivis par les Italiens qui regroupent 15,4 % de l'effectif (autour de 8 500 personnes) puis par les Portugais avec 7,3 % (un peu plus de 4 000 salariés). Les salariés de nationalité monégasque, qui s'élèvent à un millier, représentent moins de 2 % de la population, de même que les Roumains récemment arrivés dans le top 5 des nationalités des salariés (1,5 %).

Bien que leur nombre ait augmenté sur la décennie, la proportion de Français parmi les salariés du privé, a progressivement baissé au profit des autres nationalités. Ainsi, 65 % de la main d'œuvre étaient de nationalité française en 2013 (soit 3,4 points de plus qu'en 2022).

Figure 18. Variation depuis 2013 du nombre de salariés du secteur privé selon la nationalité

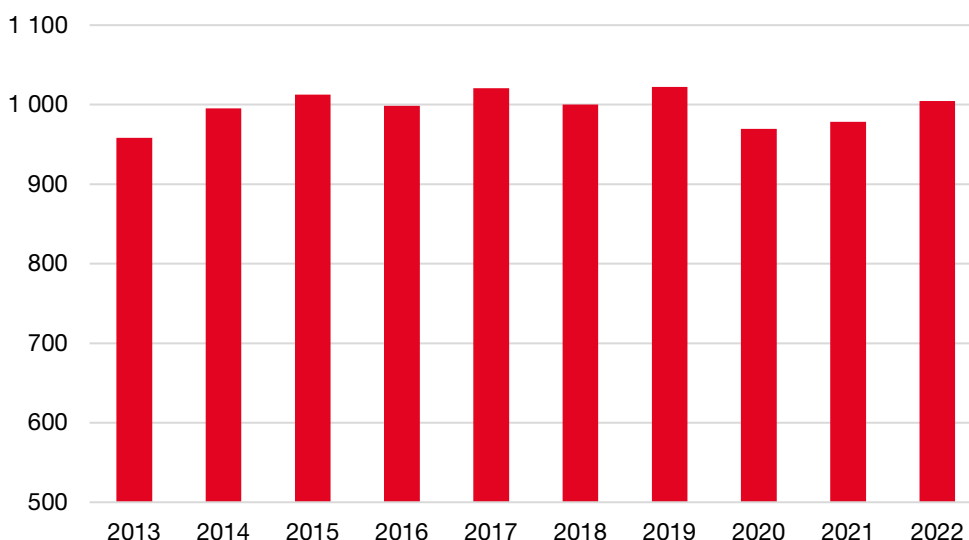


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Si le nombre de salariés du secteur privé a globalement augmenté de 19 % depuis 2013, cette variation n'est pas la même dans toutes les nationalités. Entre 2013 et 2022, le nombre de salariés portugais a progressé de près de 32 %, correspondant à pratiquement un millier de travailleurs supplémentaires. Avec +29,6 % sur la période, le nombre d'Italiens a aussi fortement évolué parmi les salariés, représentant une main d'œuvre augmentée de près de 2 000 personnes. En 2022, on compte 12,9 % de Français de plus qu'en 2013, soit environ 3 900 salariés supplémentaires. La population salariée de nationalité monégasque a connu une hausse plus modeste de 4,9 % sur la décennie. Les Britanniques, qui constituaient la cinquième nationalité la plus représentée parmi les salariés, ont quant à eux vu leur nombre diminuer jusqu'à -24,2 % entre 2013 et 2022.

## 2.7 Un millier de Monégasques travaillent dans le secteur privé

Figure 19. Évolution décennale du nombre de salariés de nationalité monégasque

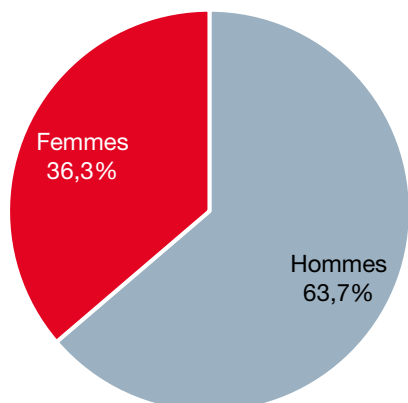


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

1 005 Monégasques sont salariés dans le secteur privé à la fin de l'année 2022, soit 1,8 % de l'ensemble de la population. Le nombre de nationaux a oscillé autour de 1 000 personnes chaque année sur la décennie. Il s'établissait à 958 en 2013, ce qui correspond à une augmentation de 47 Monégasques en 10 ans.

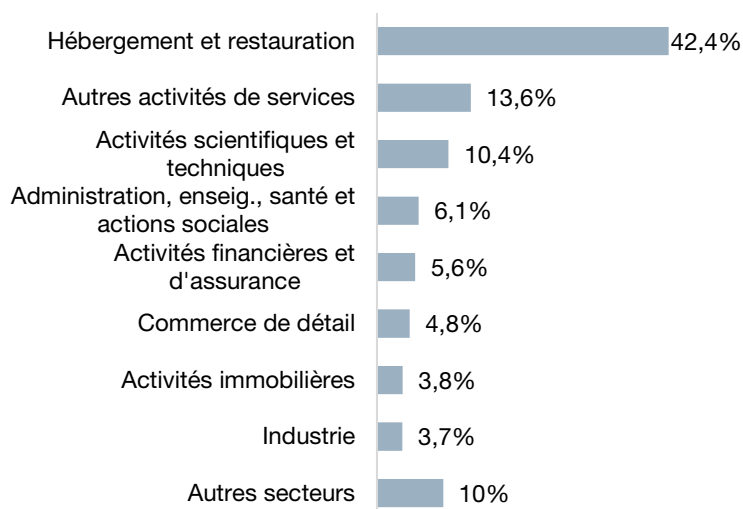


Figure 20. Répartition des salariés de nationalité monégasque selon le sexe en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 21. Répartition des salariés de nationalité monégasque selon le GSA en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Avec 640 hommes pour 364 femmes (soit une répartition 63,7 % - 36,3 %) en 2022, la population salariée de nationalité monégasque est plus masculine que dans l'ensemble du secteur privé. Par ailleurs, l'âge moyen des Monégasques (42,3 ans) est proche de la moyenne des salariés et la quasi-totalité d'entre eux (99,6 %) résident en Principauté.

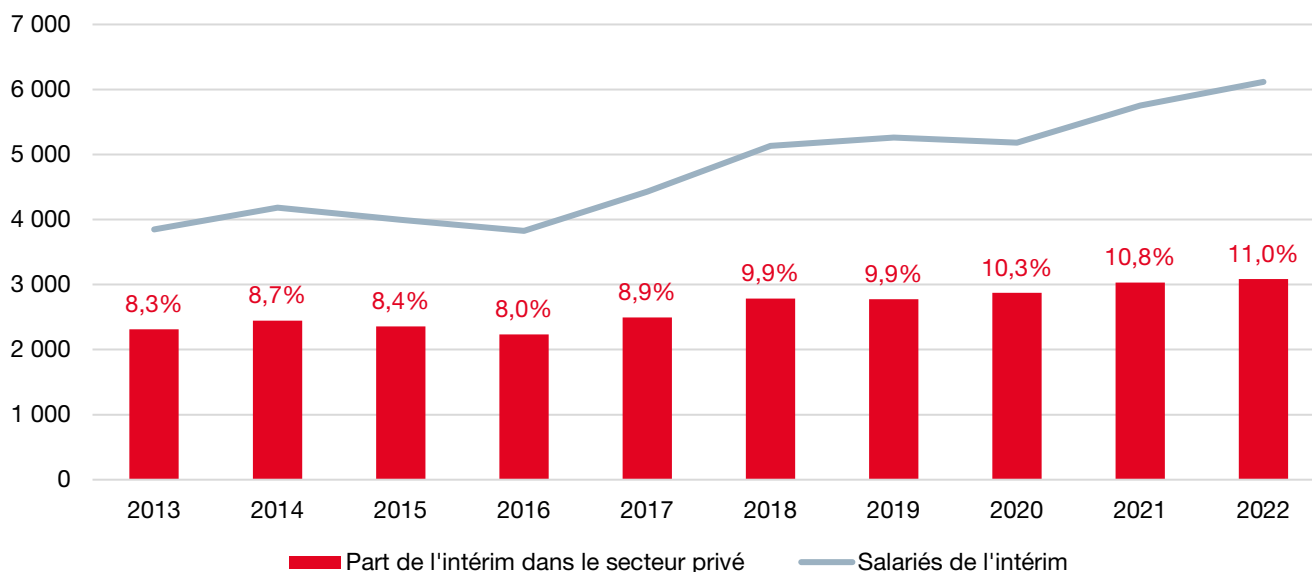
L'Hébergement et restauration représente le premier secteur d'emploi privé des nationaux : 42,4 % des salariés monégasques travaillent dans ce GSA<sup>4</sup>.

<sup>4</sup> Un acteur majeur de l'économie monégasque regroupe l'ensemble de ses salariés (jeux, hôtellerie, restauration) dans le GSA Hébergement et restauration.

## 2.8 L'activité d'intérim emploie 6 117 personnes à fin 2022

Sont considérés dans cette partie les salariés relevant de la sous-classe 78.20Z : *Activités des agences de travail temporaire* de la Nomenclature d'activités française au mois de décembre de l'année considérée, indépendamment du secteur dans lequel ils effectuent leurs missions d'intérim. Les employés permanents des 17 agences de travail temporaire de la Principauté sont également inclus dans cette population, bien qu'ils n'aient pas le statut d'intérimaire.

Figure 22. Évolution du nombre de salariés de l'intérim et de la part dans la population salariée du secteur privé

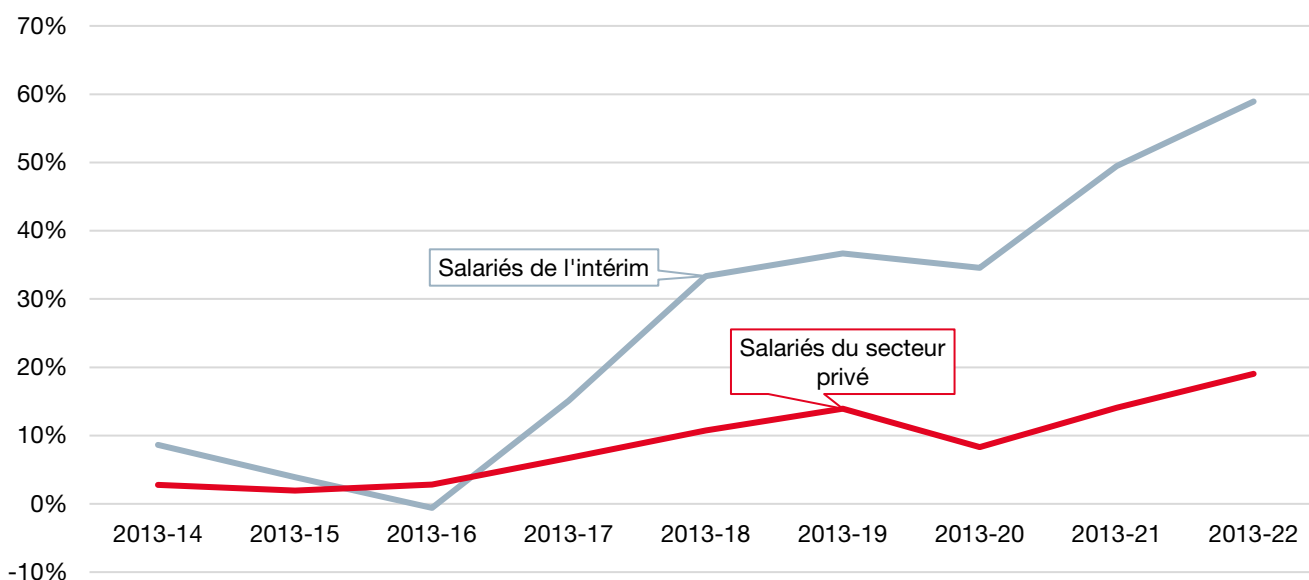


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Fin 2022, le nombre de salariés des activités d'intérim s'élève à 6 117 personnes, ce qui correspond à 11,0 % de l'ensemble de la population du secteur privé. Cette proportion a augmenté en dix ans (8,3 % en 2013).

En parallèle, 7 906 emplois sont recensés dans les Activités des agences de travail temporaire en 2022, ce qui équivaut à 1 salarié pour 1,29 emploi dans l'intérim. Dans la population globale du secteur privé hors intérim, on comptabilise 1,06 emploi par salarié à la même période. Les intérimaires occupent de fait plus souvent plusieurs emplois.

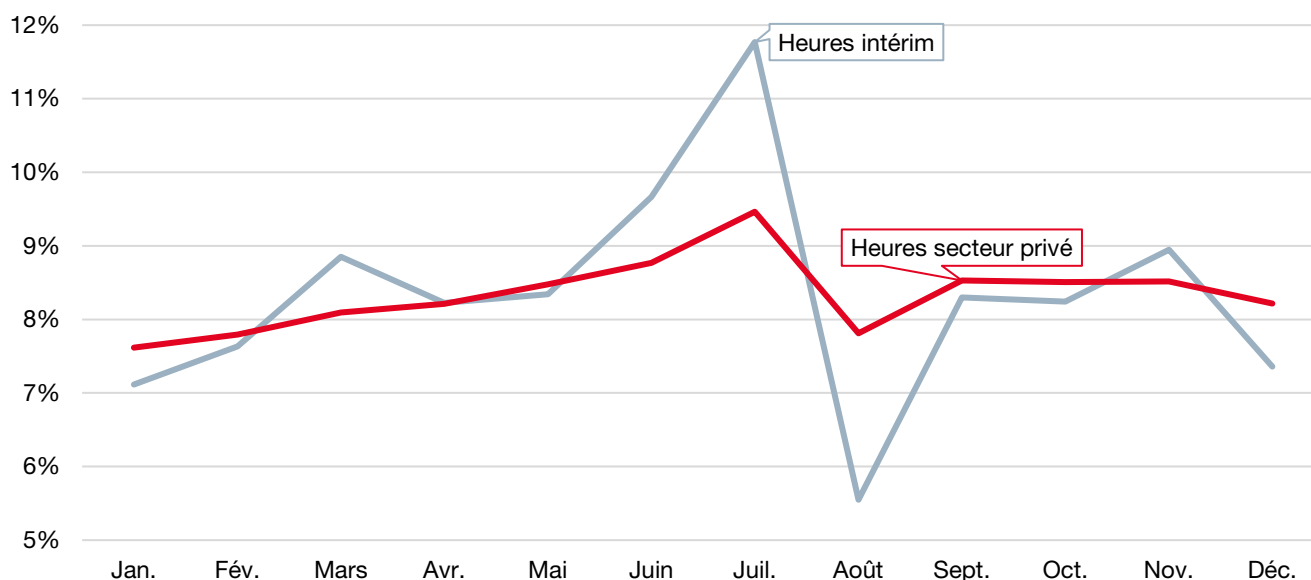
Figure 23. Variation depuis 2013 du nombre de salariés de l'intérim et du nombre de salariés du secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Outre une très légère baisse d'activité en 2016 (-0,6 %), les salariés de l'intérim ont connu une croissance plus forte que l'ensemble du secteur privé sur la décennie. Leur nombre a été multiplié par 1,6 entre 2013 et 2022, soit une progression de presque 60 % sur la période (contre 19 % pour le privé).

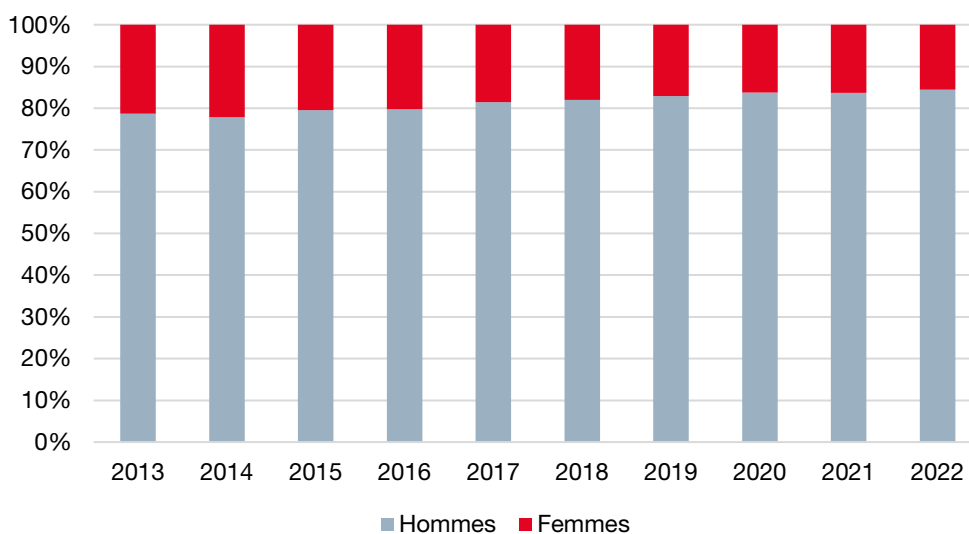
Figure 24. Saisonnalité des heures travaillées dans les activités d'intérim et dans le secteur privé en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

L'activité intérimaire est soumise à une saisonnalité bien plus importante que l'emploi privé dans son ensemble. En 2022, le volume d'heures travaillées en intérim dépasse les 9 millions (97,5 dans le privé). Il atteint un pic au mois de juillet, correspondant à 11,8 % des heures en intérim de toute l'année (soit plus d'1 millions d'heures). Cette hausse, si elle est également visible au global dans le secteur privé, est nettement moins marquée. À l'inverse, l'intérim marque le pas en août, en lien avec la baisse d'activité traditionnellement observée dans le bâtiment à cette période (5,5 % des heures de l'année soit environ 500 000).

Figure 25. Évolution décennale de la répartition hommes-femmes parmi les salariés de l'intérim



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La population de l'intérim comprend 5 167 hommes et 950 femmes en 2022, soit 84,5 % de salariés masculins. Cette proportion est largement plus élevée que dans l'ensemble du secteur privé (61,1 % d'hommes). La part de femmes parmi les salariés de l'intérim s'est réduite en dix ans, passant de 21,3 % en 2013 à 15,5 % en 2022.

Un salarié de l'intérim est âgé de 40,6 ans en moyenne, soit presque deux ans plus jeune qu'au global. À l'instar de l'ensemble du privé, la population de l'intérim est vieillissante sur la période 2013-2022, avec une moyenne d'âge de 37,4 ans il y a dix ans.

Figure 26. Répartition des salariés de l'intérim selon le lieu de résidence en 2022

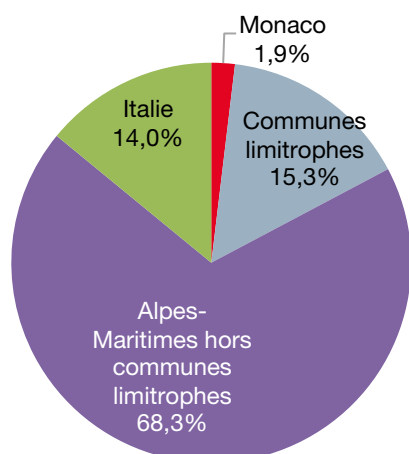
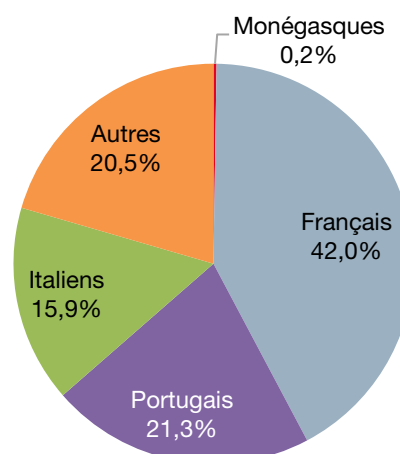


Figure 27. Répartition des salariés de l'intérim selon la nationalité en 2022



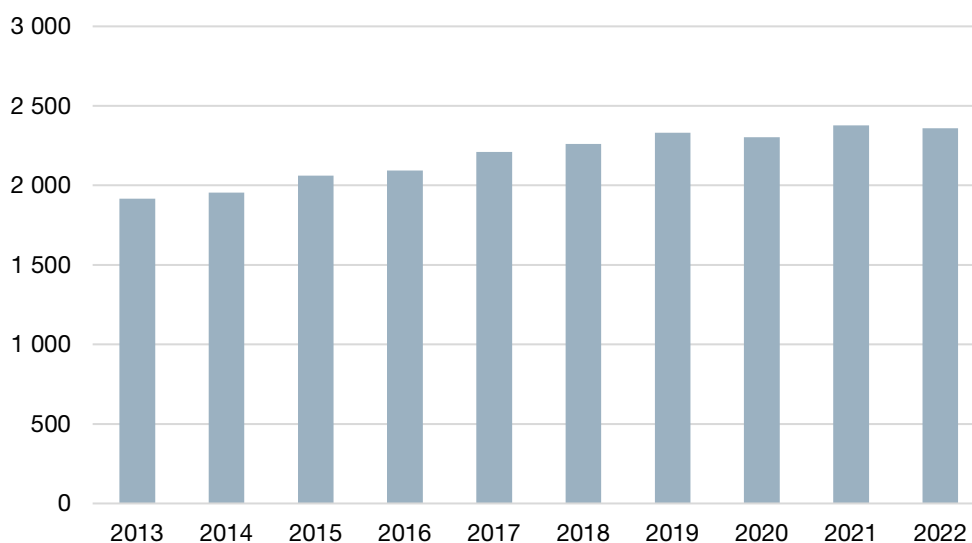
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La quasi-totalité des 6 117 salariés des activités des agences de travail temporaire résident en dehors de la Principauté en 2022, dont 14,0 % en Italie. 15,3 % des travailleurs (soit un peu plus de 900 personnes) habitent dans l'une des quatre communes limitrophes. La plus grande partie de la population, soit environ 4 100 personnes, sont domiciliées dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes. Une centaine de personnes vit à Monaco.

À la fin de l'année 2022, 42,0 % des salariés de l'intérim sont Français, alors que cette nationalité regroupe plus de 60 % de l'effectif global du secteur privé. À hauteur de 1 300 personnes soit 21,3 %, les travailleurs portugais sont au contraire nettement plus représentés dans le travail temporaire et arrivent en deuxième position. 15,9 % des salariés de l'intérim sont Italiens, une proportion semblable au global. Les Monégasques sont pratiquement absents de la population des salariés des activités agences de travail temporaires.

## 2.9 Le personnel de maison représente 4 % de la population salariée du privé

Figure 28. Évolution décennale du personnel de maison

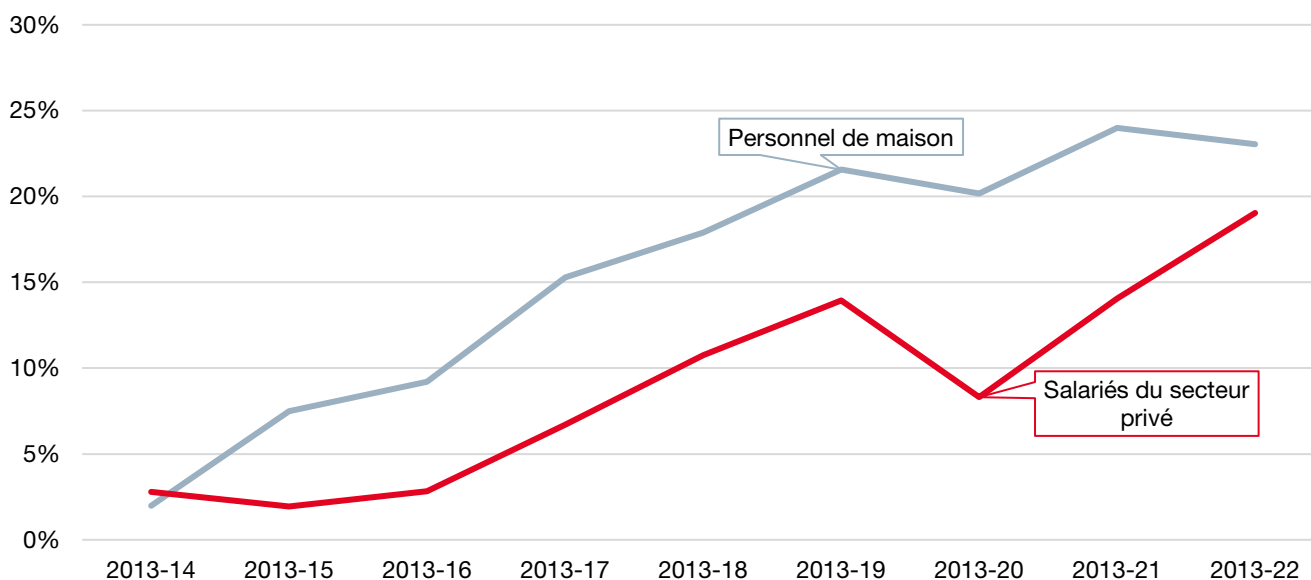


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À la fin de l'année 2022, parmi les salariés du secteur privé de Monaco, 2 359 sont du personnel de maison (femmes de ménages, employés de maison, chauffeurs...). Cette catégorie représente 4,3 % de la population salariée du privé, une proportion en légère hausse depuis 2013.

Ils ont plus souvent tendance à occuper plusieurs emplois : on compte en effet 1,40 emploi domestique par salarié en 2022 alors que ce ratio est de 1,07 emploi pour 1 salarié dans le reste de la population salariée du privé.

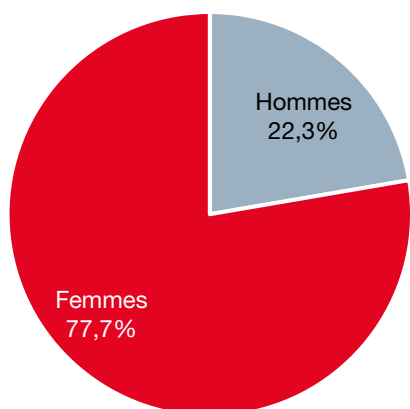
Figure 29. Variation depuis 2013 du personnel de maison et du nombre de salariés du secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

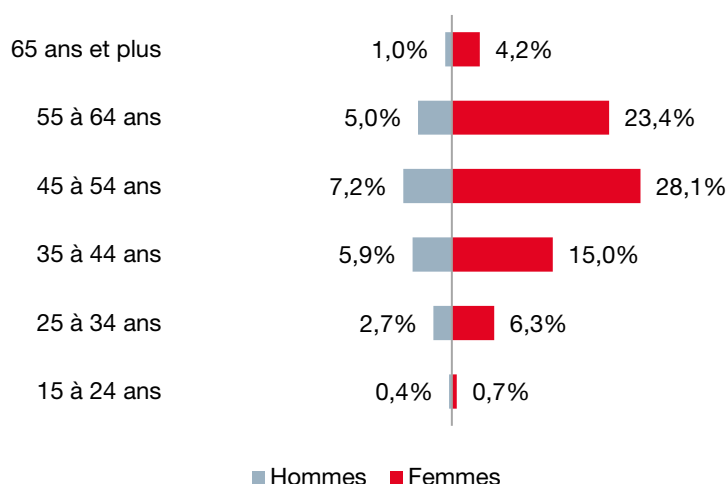
Le personnel de maison a connu une croissance plus dynamique que l'ensemble des salariés du secteur privé sur la période 2013-2022 : son effectif a progressé de 23,0 % depuis 2013 contre 19,0 % pour la population salariée globale.

Figure 30. Répartition du personnel de maison selon le sexe en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 31. Répartition du personnel de maison selon la tranche d'âge par sexe en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

À rebours de la main d'œuvre salariée globale, la population du personnel domestique est très majoritairement féminine. Les femmes y représentent en effet près de 78 % des effectifs en 2022. Cette catégorie de salariés est également nettement plus âgée qu'au global : les personnels de maison ont 49,1 ans en moyenne en 2022. Les hommes sont en outre plus jeunes que les femmes en moyenne (respectivement 47,0 et 49,7 ans), là encore à l'inverse de ce qui est observé chez l'ensemble des salariés du secteur privé.

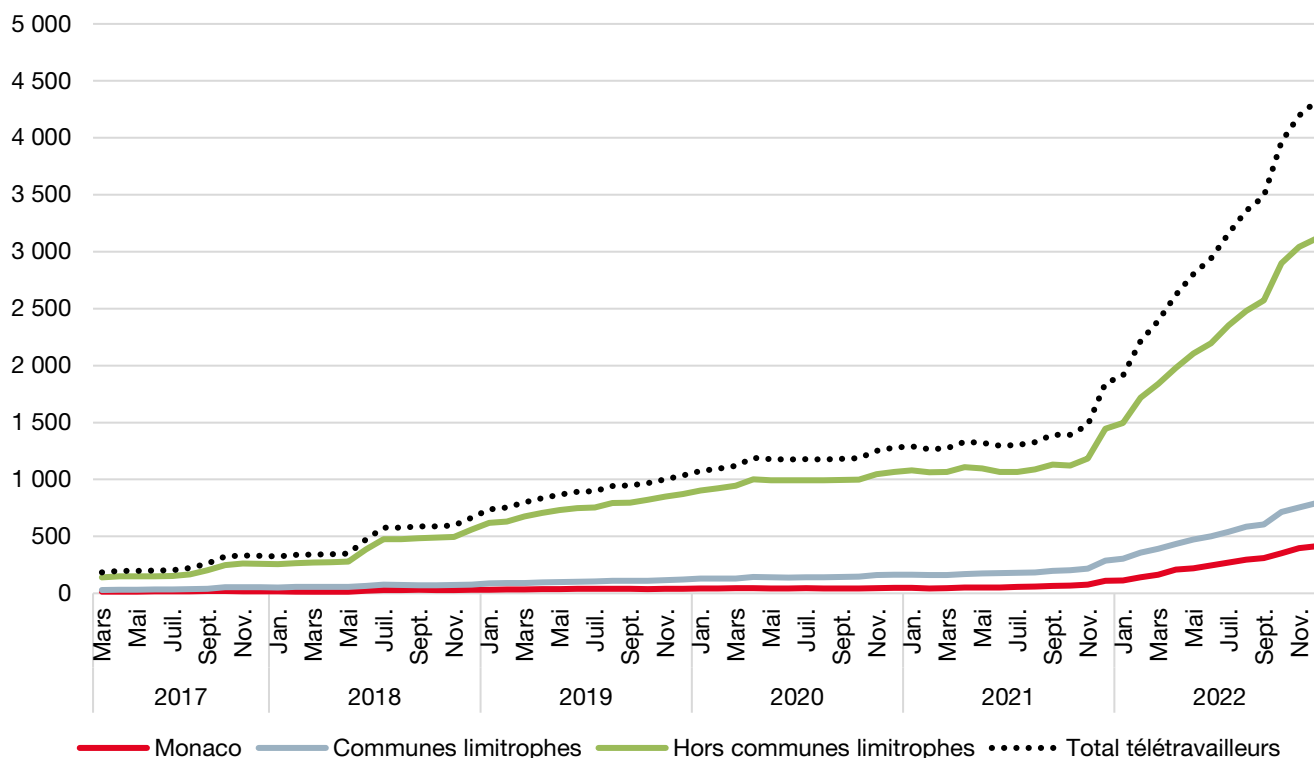
Les salariés de nationalité portugaise représentent 23,8 % des personnels de maison. Alors que les Français regroupent plus de 60 % de la population salariée du privé, ils ne sont que 23,5 % parmi les employés de maison. Ils sont suivis des Italiens et Philippins. Ces quatre nationalités regroupent 79,1 % de la population du personnel domestique.

## 2.10 Plus de 4 000 télétravailleurs à fin 2022 dans le secteur privé

Après plusieurs années de négociation avec les autorités françaises, la Principauté de Monaco s'est dotée d'un cadre juridique permettant la mise en place du télétravail en créant un dispositif clair, encadré, et protecteur tant pour les salariés que pour les employeurs du secteur privé. La mise en œuvre du télétravail nécessite l'établissement d'un dispositif-cadre qui doit être validé par la Direction du Travail. Celui-ci engendre la modification du permis de travail pour le salarié concerné, qui doit être domicilié à Monaco ou en France<sup>5</sup>. Les statistiques relatives au télétravail ont été mises en place à partir de mars 2017.

En décembre 2022, après plus de cinq ans de mise en œuvre, près de 200 employeurs du secteur privé avaient recours au télétravail, contre une quinzaine au démarrage du dispositif en 2017.

Figure 32. Évolution du nombre de salariés télétravailleurs dans le secteur privé selon le lieu de résidence



Sources : Direction du Travail, IMSEE

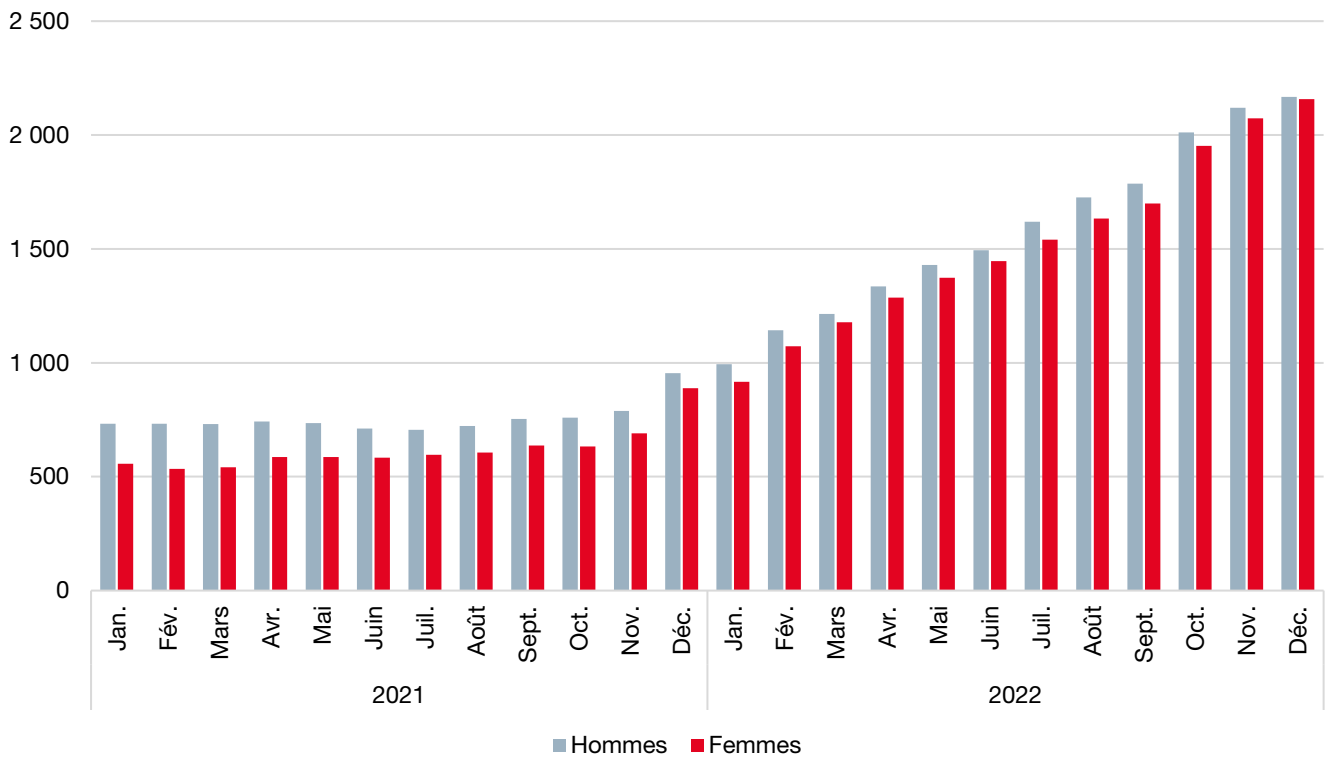
À la fin de l'année 2022, dans le secteur privé, 4 324 salariés pouvaient pratiquer le télétravail. Ils sont ainsi 24 fois plus nombreux à être concernés par cette forme d'organisation du travail dans leur entreprise qu'au premier trimestre 2017. La population de télétravailleurs, qui a progressé de manière constante dès le lancement du dispositif en Principauté, a connu une évolution particulièrement dynamique à partir de la fin de l'année 2021, comptant plus de 350 personnes supplémentaires entre novembre et décembre. Par la suite, au cours de l'année 2022, l'effectif de télétravail a plus que doublé. En effet, alors que le cap des 1 000 télétravailleurs avait été atteint en novembre 2019, les seuils des 2 000, puis 3 000 et 4 000 personnes ont tous été dépassés entre janvier et novembre 2022. Dans le même temps, la mesure d'urgence de travail à distance a été prolongée à plusieurs reprises<sup>6</sup>.

Jusqu'en 2021, la quasi-totalité des télétravailleurs résidaient en France. À la fin de l'année 2022, ces derniers restaient très majoritaires, représentant 90,5 % de la population pratiquant le télétravail. Près des trois quarts des télétravailleurs habitaient au-delà des communes limitrophes.

<sup>5</sup> Loi 1.429 du 4 juillet 2016 relative au télétravail

<sup>6</sup> Ce dispositif de travail à distance, parallèle au télétravail « sous loi », a été mis en place dès mars 2020 dans le cadre de la crise sanitaire et des mesures d'urgence liées à la pandémie de Covid-19. Entre sa mise en œuvre et janvier 2022, plus d'un millier d'employeurs ont fait une déclaration de travail à distance auprès de la Direction du Travail, pour environ 10 000 salariés du secteur privé concernés mensuellement en moyenne (soit près de 20% de la population).

Figure 33. Évolution du nombre de salariés télétravailleurs dans le secteur privé selon le sexe



Sources : Direction du Travail, IMSEE

La population de télétravailleurs, qui était majoritairement masculine en 2021 (début de prise en compte de cette statistique), s'est progressivement féminisée pour atteindre la parité à la toute fin de l'année 2022. La répartition hommes-femmes parmi les télétravailleurs ne reflète pas celle de la population salariée globale du secteur privé, de même que les métiers pratiqués par les salariés du privé ne sont pas tous représentés parmi les personnes qui télétravaillent.



### 3 Salariés de la Fonction publique

#### 3.1 En 2022, plus de 5 000 personnes travaillent dans la Fonction publique

Au 31 décembre 2022, la Fonction publique monégasque compte 5 047 agents, en hausse de 0,8 % par rapport à l'année précédente, soit 39 personnes supplémentaires.

Tableau 5. Nombre de salariés de la Fonction publique, répartition par rattachement administratif et selon le sexe en 2022

	Nombre de salariés	Part des hommes	Part des femmes	Poids	Variation 2021/22
Administration Gouvernementale, dont :	3 838	58,1%	41,9%	76,0%	0,0%
<i>Département de l'Intérieur</i>	2 034	60,9%	39,1%	40,3%	-0,2%
<i>Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme</i>	760	82,2%	17,8%	15,1%	2,3%
<i>Ministère d'État</i>	325	46,5%	53,5%	6,4%	2,8%
<i>Département des Affaires Sociales et de la Santé</i>	319	23,8%	76,2%	6,3%	-8,1%
<i>Département des Finances et de l'Économie</i>	306	35,0%	65,0%	6,1%	1,3%
<i>Département des Relations Extérieures et de la Coopération</i>	94	34,0%	66,0%	1,9%	2,2%
Commune	760	45,4%	54,6%	15,1%	4,7%
Palais Princier	199	65,8%	34,2%	3,9%	2,1%
Direction des Services Judiciaires	160	44,4%	55,6%	3,2%	0,6%
Commissions, Assemblées et Corps Constitués	66	50,0%	50,0%	1,3%	0,0%
Fondations	14	57,1%	42,9%	0,3%	0,0%
Fonctionnaires nommés au sein des Établissements publics	10	40,0%	60,0%	0,2%	0,0%
<b>TOTAL</b>	<b>5 047</b>	<b>55,9%</b>	<b>44,1%</b>	<b>100%</b>	<b>0,8%</b>

Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Les trois quarts des effectifs de la Fonction publique relèvent de l'Administration gouvernementale, qui compte 3 838 salariés à la fin de l'année 2022. Le Département de l'Intérieur, qui inclut notamment la Direction de la Sûreté Publique et la Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, regroupe à lui seul plus de 2 000 personnes, soit 40,3 % de l'effectif global. Le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme représente le deuxième plus important avec 760 agents, un effectif équivalent à celui de la Commune. Près de 200 personnes travaillent au Palais Princier et 160 à la Direction des Services Judiciaires. Les Commissions, Assemblées et Corps Constitués et les Fondations rassemblent quelque 80 salariés à la fin de l'année 2022. Par ailleurs, 10 fonctionnaires sont nommés au sein des établissements publics<sup>7</sup>.

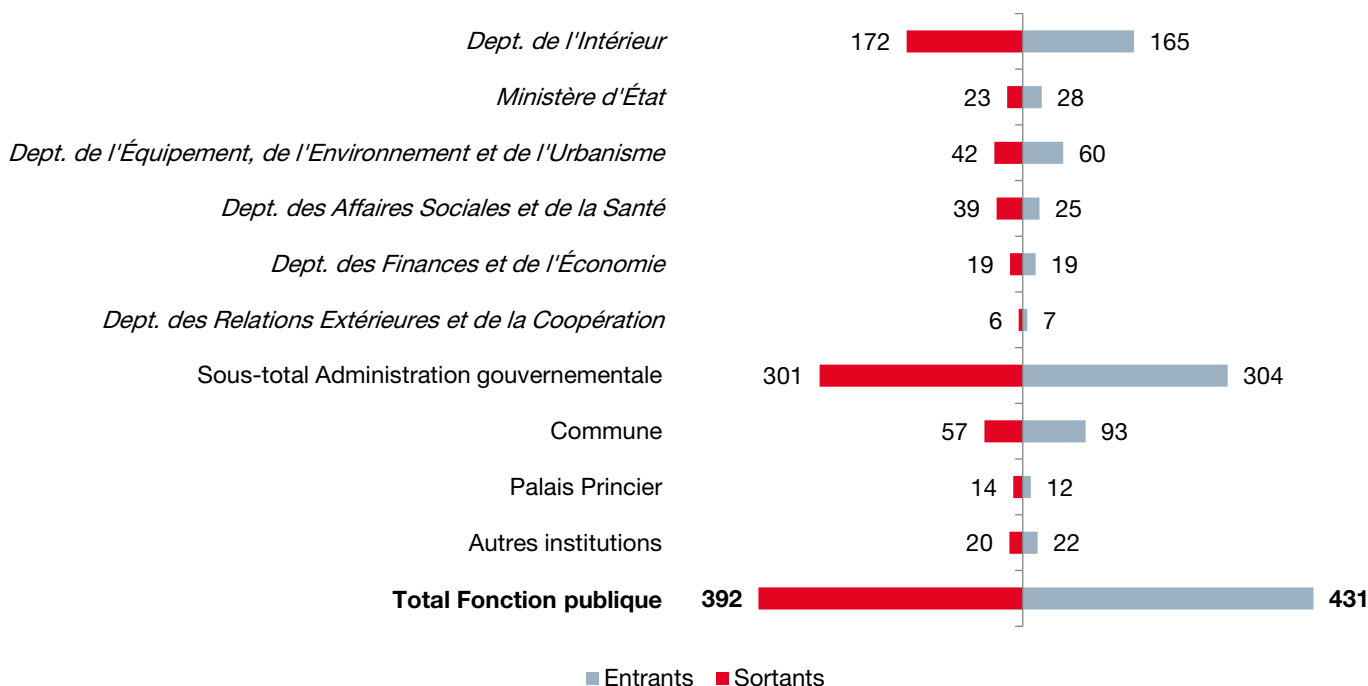
À l'image de la population globale, le nombre de salariés par rapport à 2021 est relativement stable ou en légère augmentation dans la plupart des rattachements administratifs. C'est au sein de la Commune que la hausse est la plus marquée entre 2021 et 2022 (+4,7 %). Le Département des Affaires Sociales et de la Santé affiche quant à lui une baisse de ses effectifs en 2022 de 8,1 %, après une importante croissance sur la période 2019-2021 (en raison d'un renfort pendant la pandémie de Covid-19).

Les hommes sont globalement majoritaires dans la Fonction publique, à hauteur de 55,9 % en 2022. Néanmoins, du fait de la nature des activités des différentes entités administratives, la répartition hommes-femmes peut varier nettement d'un rattachement à l'autre. Avec 76,2 % de salariées en 2022, le Département des Affaires Sociales et de la Santé apparaît comme le plus féminisé, comptant notamment un quart d'auxiliaires de vie scolaire dans ses effectifs. Viennent ensuite le Département des Relations Extérieures et de la Coopération et le Département des Finances et de l'Économie qui ont chacun plus de 6 femmes sur 10 dans leurs rangs à la même période. A contrario, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme est de loin celui qui compte la plus grande proportion d'hommes (plus de 80 %), avec des métiers presque exclusivement occupés par des salariés de sexe masculin (agent d'accueil, jardinier, conducteur de travaux).

**Règle de comptage des effectifs** : seuls les personnels en activité sont pris en compte, c'est-à-dire les agents en position « actif » (les positions « service détaché » et « disponibilité ou congé sans solde » sont exclues). Les suppléants remplaçant un agent en congé maladie ou maternité ne sont pas pris en compte, contrairement aux suppléants remplaçants sur poste vacant ou congé sans solde.

<sup>7</sup> Les établissements publics comprennent : le Centre Scientifique de Monaco, le Nouveau Musée National de Monaco, le Centre Hospitalier Princesse Grace (incluant les résidences A Quietüdine et du Cap Fleuri, ainsi que le Centre Rainier III).

Figure 34. Nombre d'entrants et de sortants dans la Fonction publique selon le rattachement administratif entre 2021 et 2022

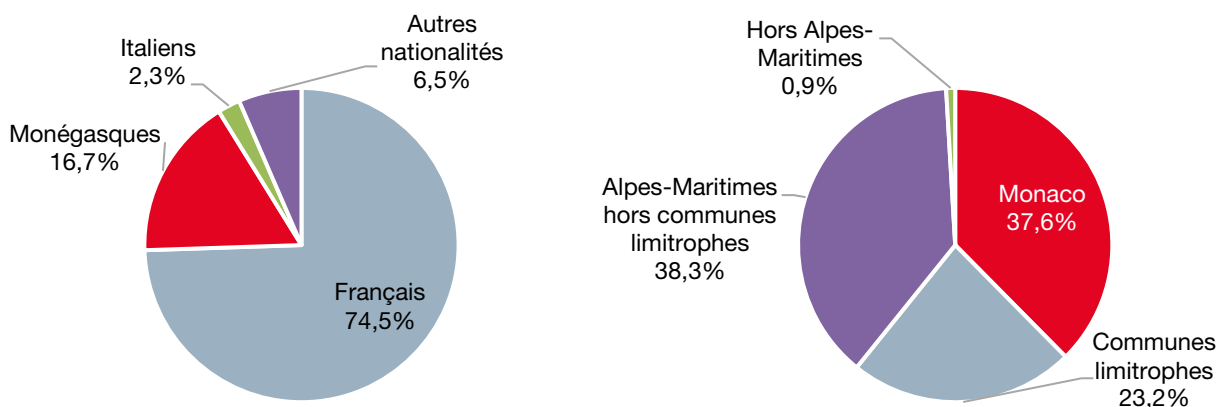


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

À la fin de l'année 2022, après 392 départs et 431 recrutements, la Fonction publique monégasque compte 39 personnes de plus qu'en 2021. C'est logiquement dans l'Administration gouvernementale, qui compte le plus d'agents, et particulièrement au Département de l'Intérieur, qu'il y a eu le plus de mouvements sur la période. Toutefois, l'effectif y est resté stable au global. Avec 36 personnes supplémentaires en un an, la Commune a connu l'augmentation nette (entrants-sortants) la plus importante.

La population des 431 nouveaux entrants dans la Fonction publique est paritaire (217 hommes et 214 femmes) et âgée de 33,7 ans en moyenne. 70,5 % de ces nouvelles recrues ont rejoint l'Administration gouvernementale (dont plus de la moitié au Département de l'Intérieur). 56,9 % des entrants de 2022 occupent un poste de catégorie C. Les catégories A et B représentent respectivement 24,7 % et 18,4 % des embauches.

Figure 35. Nationalité et lieu de résidence des nouveaux entrants dans la Fonction publique



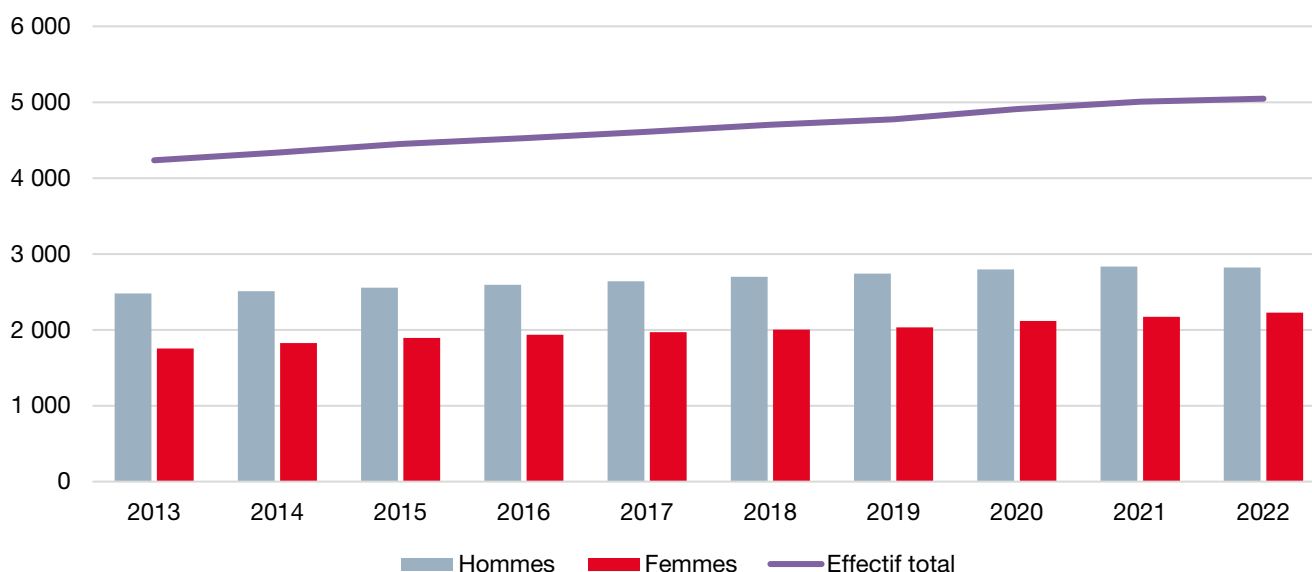
Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Les trois quarts des nouveaux entrants dans la Fonction publique sont de nationalité française. Les Monégasques sont au nombre de 72 (soit 16,7 %).

Une proportion équivalente de salariés récemment arrivés réside à Monaco ou dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes (autour de 38 %).

### 3.2 L'effectif de la Fonction publique a augmenté de 19,2 % en 10 ans

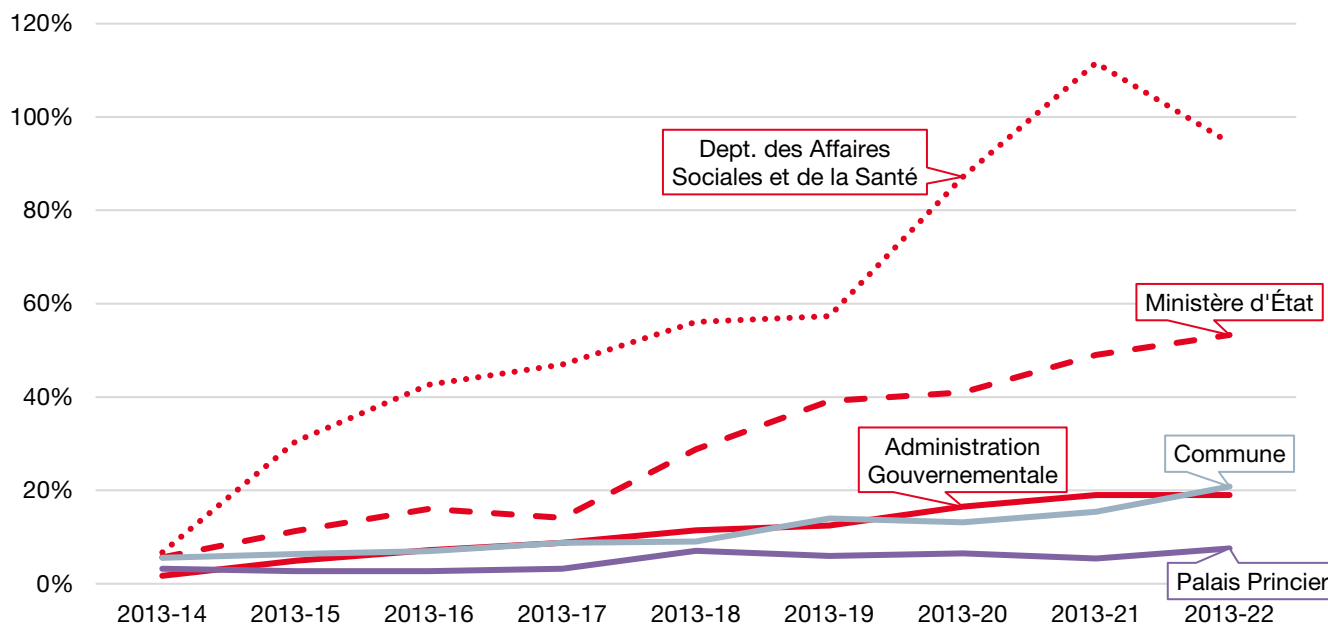
Figure 36. Évolution décennale de l'effectif de la Fonction publique au global et selon le sexe



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Après avoir dépassé les 5 000 salariés en 2021, l'effectif de la Fonction publique s'élève à 5 047 personnes (2 821 hommes et 2 226 femmes) à la fin de l'année 2022. Il était de 4 336 à fin 2013, ce qui correspond à 812 salariés supplémentaires soit une augmentation de 19,2 % sur la période (taux de croissance annuel moyen de 2 %). Dans le même temps, la population salariée du secteur privé a connu une progression similaire en volume (+19,0 %).

Figure 37. Variation depuis 2013 de l'effectif de la Fonction publique selon le rattachement administratif

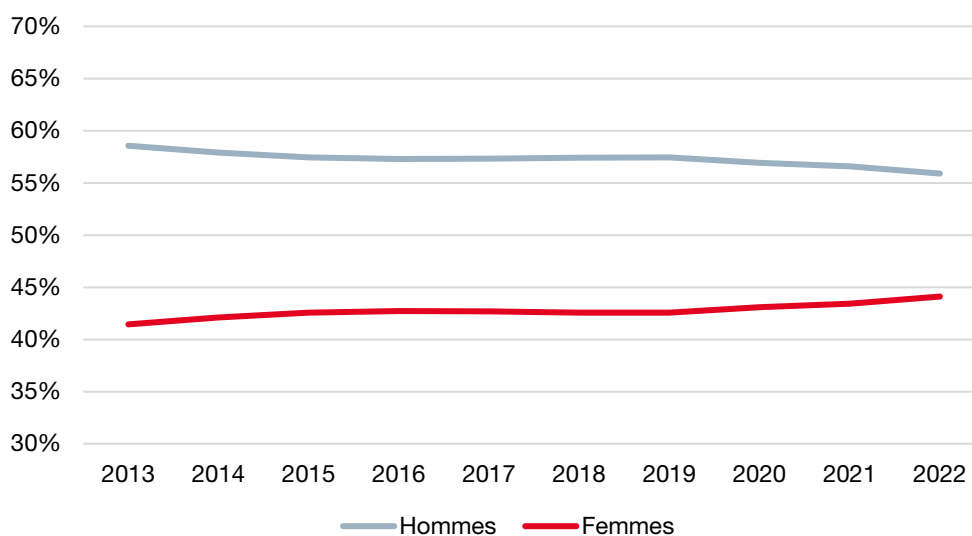


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Au sein de l'Administration gouvernementale, c'est le Département des Affaires Sociales et de la Santé (DASS) qui a connu la plus forte hausse en proportion, ayant pratiquement doublé sur la décennie (322 agents en 2022 contre 164 en 2013). L'effectif de ce Département a augmenté dès 2015, avec le rattachement des auxiliaires de vie scolaire à la Direction de l'Action et de l'Aide Sociales (précédemment affectés à la Commune). Le DASS a par la suite été particulièrement renforcé pendant la pandémie de Covid-19 (en 2020-2021). Avec une variation positive de 53,3 %, le Ministère d'État s'est également étoffé entre 2013 et 2022. La Commune compte 20,8 % agents de plus sur la période. L'effectif du Palais Princier a quant à lui progressé dans une moindre mesure (+7,6 %).

### 3.3 La proportion de femmes a progressé parmi les effectifs entre 2013 et 2022

Figure 38. Évolution décennale de la répartition hommes-femmes dans l'effectif de la Fonction publique

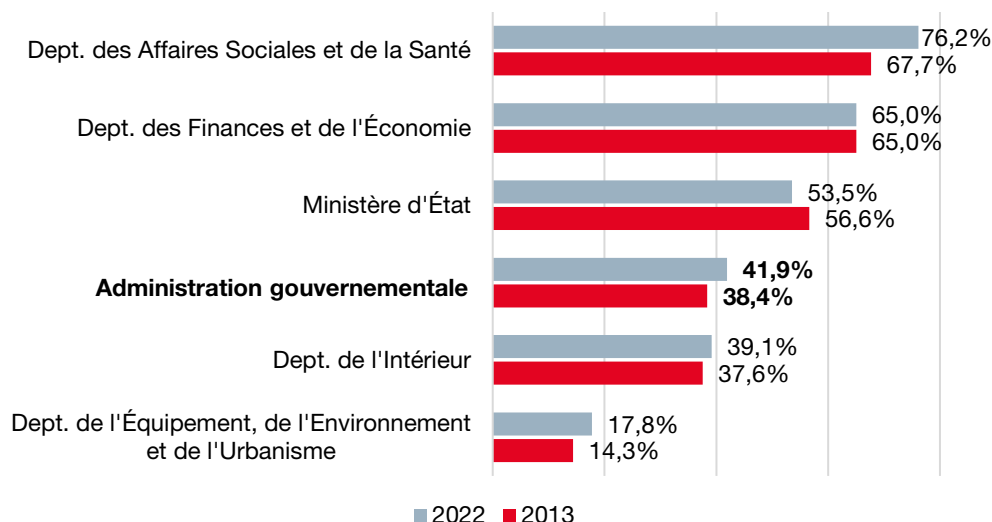


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

La répartition entre hommes et femmes dans la Fonction publique a évolué favorablement envers ces dernières sur la période 2013-2022. Alors que les femmes représentaient 41,4 % de l'effectif en 2013, leur part s'élève à 44,1 % en 2022, soit 2,7 points de plus en dix ans. La population salariée du public apparaît légèrement plus féminine que celle du privé (38,9 % de femmes en 2022).

Alors que la proportion de femmes est restée stable entre 2013 et 2022 à la Commune et parmi les personnels du Palais Princier (respectivement autour de 55 % et d'un tiers des effectifs dans ces entités), elle a augmenté plus nettement au sein de l'Administration gouvernementale sur la période.

Figure 39. Évolution de la proportion de femmes parmi les effectifs de l'Administration gouvernementale

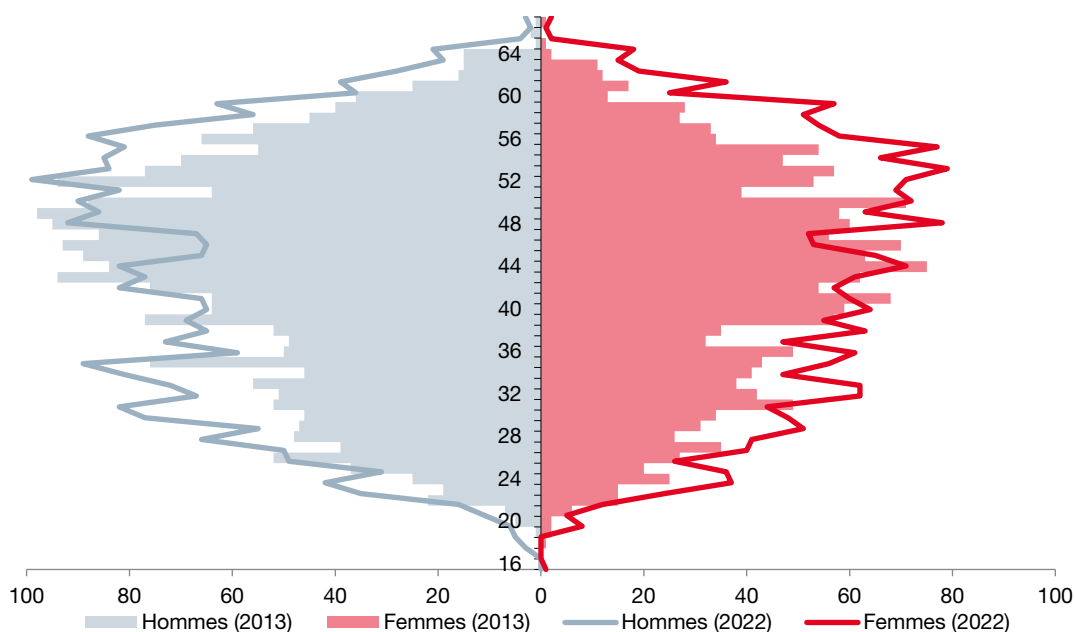


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

À la fin de l'année 2022, 41,9 % des salariés de l'Administration gouvernementale sont des femmes. Celles-ci représentaient 38,4 % de l'effectif dix ans auparavant. C'est au Département des Affaires Sociales et de la Santé que l'effectif féminin a le plus augmenté en proportion, progressant de 8,5 points entre 2013 et 2022. Bien qu'étant de loin le plus masculin, le Département de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme s'est lui aussi féminisé sur la période (+3,5 points). Si le Département de l'Intérieur affiche une hausse plus légère de la part de femmes, celui des Finances et de l'Économie conserve une répartition par sexe strictement égale sur la décennie. Seul le Ministère d'État compte plus d'hommes en proportion en 2022 qu'en 2013 dans son effectif, qui reste toutefois majoritairement féminin.

### 3.4 L'âge moyen des effectifs est resté stable, les Français demeurent majoritaires

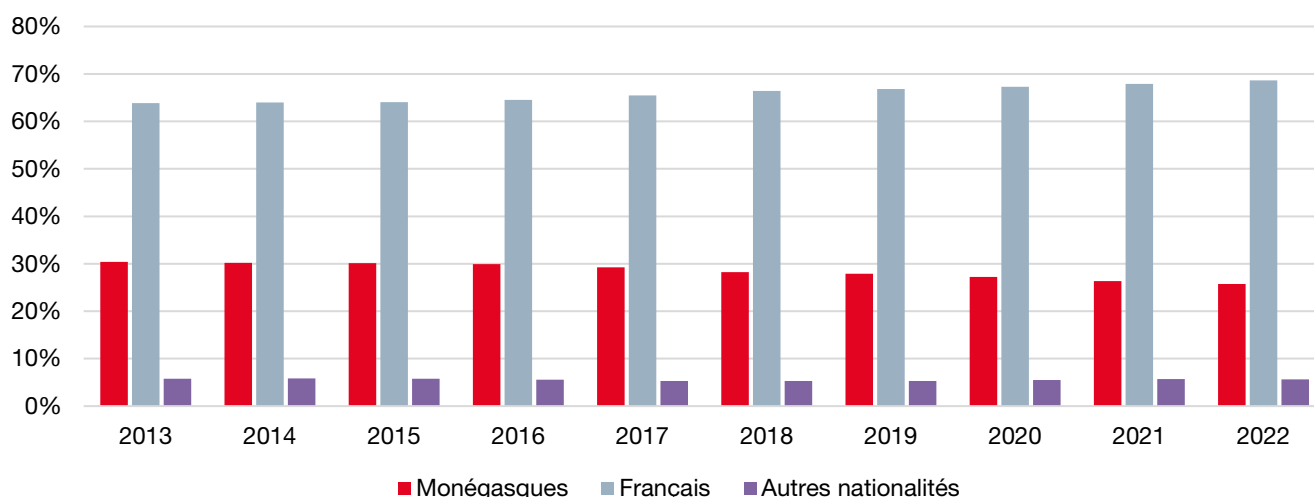
Figure 40. Pyramide des âges 2013 et 2022 de la Fonction publique



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En 2022, les salariés de la Fonction publique sont âgés de 43,4 ans en moyenne (soit 1 an de plus que dans le privé). Avec 43,6 ans contre 43,3 pour les hommes, les femmes sont très légèrement plus âgées que leurs homologues masculins. L'âge moyen des personnels de la Fonction publique était de 43,2 ans en 2013 et a oscillé autour de 43,5 ans par la suite. Si cette moyenne a globalement peu varié au cours de la décennie, la structure par âges de la population a été modifiée. La tranche d'âge centrale des 35-54 ans, qui représentait 62,6 % des salariés en 2013, n'en regroupe plus que 55,6 % dix ans plus tard. Parallèlement, la part des moins de 35 ans a augmenté sur la période (+2,9 points entre 2013 et 2022), de même que celle des 55 ans et plus (+4,1 points). Ainsi, la forme de la pyramide des âges s'est étendue durant la décennie.

Figure 41. Évolution décennale de la répartition par nationalité de l'effectif de la Fonction publique

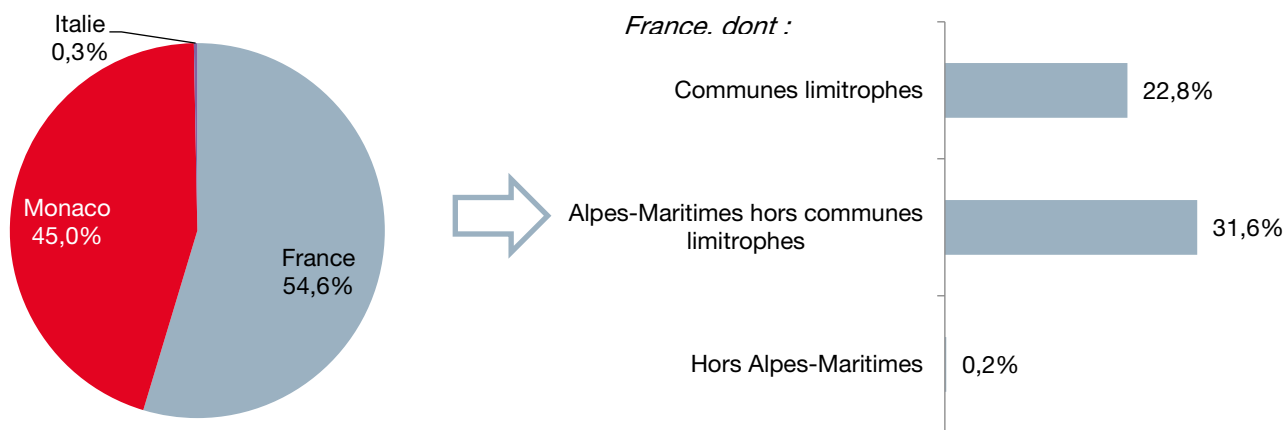


Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En dix ans, la proportion de salariés de nationalité française a régulièrement progressé parmi les personnels de la Fonction publique. En effet, le nombre de Français n'a cessé d'augmenter (+760 sur la décennie), ces derniers représentant ainsi 68,6 % de l'effectif en 2022 contre 63,8 % en 2013. Parallèlement, le nombre de Monégasques est resté relativement constant autour des 1 300 personnes, ainsi leur poids relatif s'est réduit sur la période : un quart (25,7 %) des agents sont des nationaux en 2022 contre 30,4% dix ans auparavant. La faible proportion de salariés ayant une autre nationalité est également stable sur la période, autour de 5,5 % chaque année.

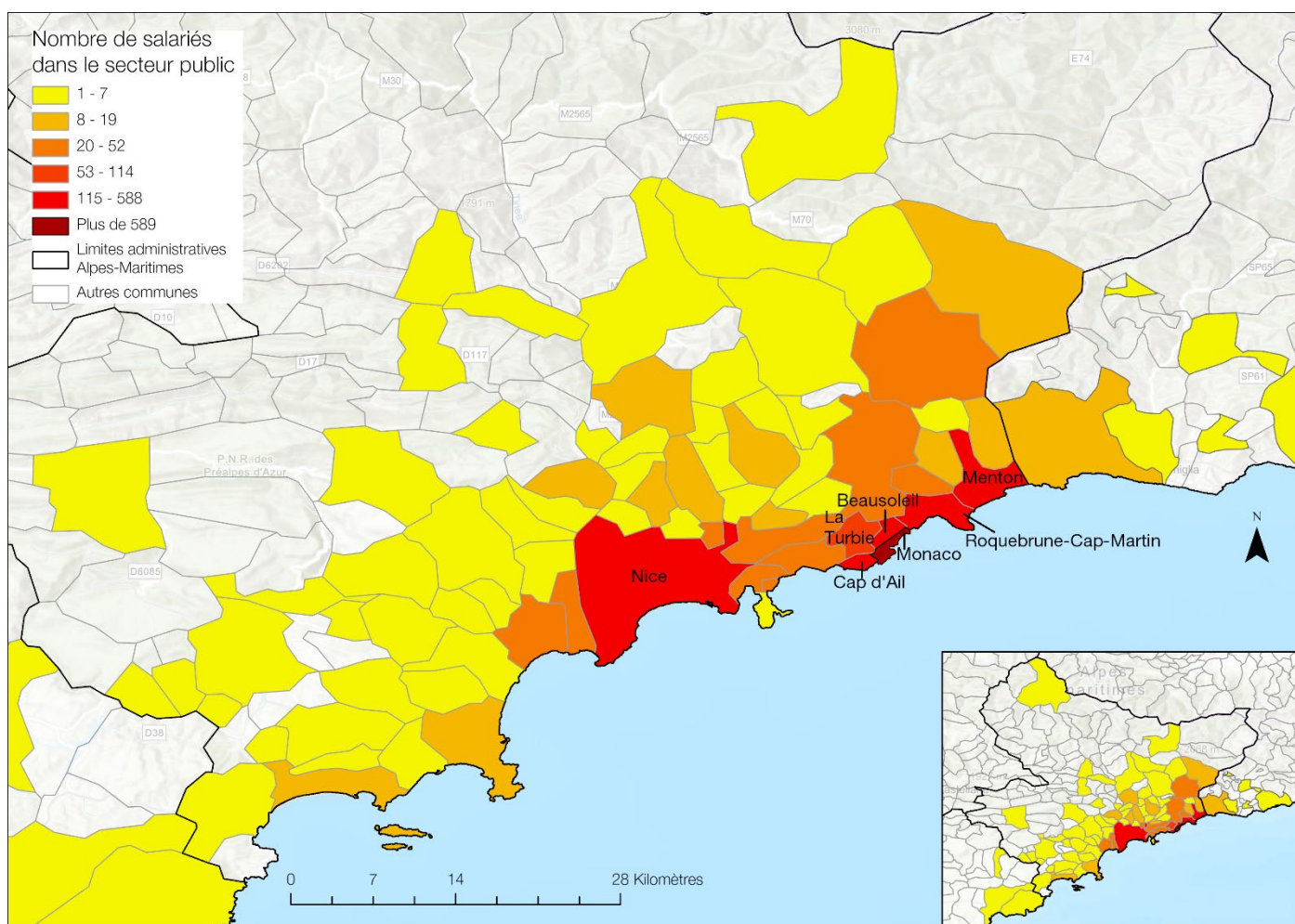
### 3.5 De plus en plus de pendulaires travaillent dans la Fonction publique

Figure 42. Répartition des salariés de la Fonction publique selon la zone de résidence en 2022



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

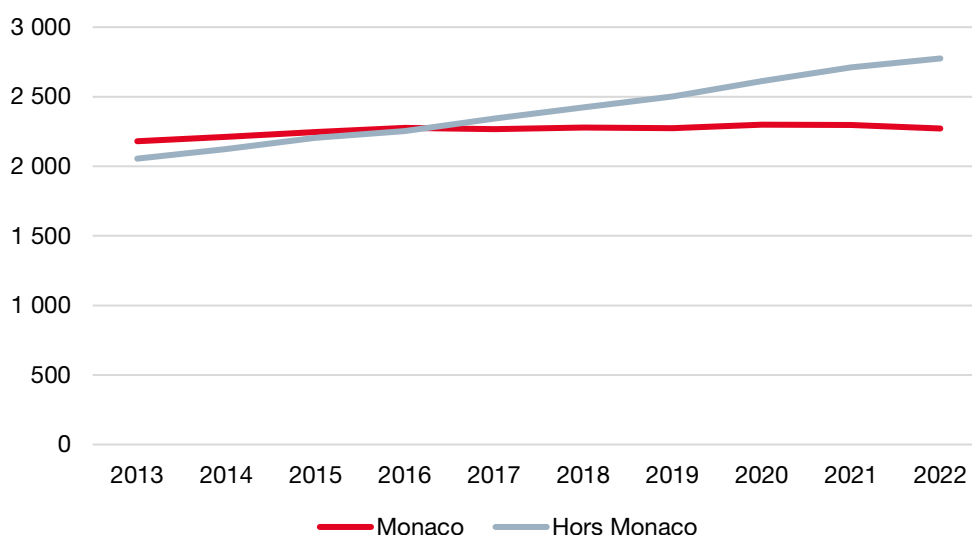
Figure 43. Nombre de salariés de la Fonction publique selon la commune de résidence en 2022



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Monaco constitue la première commune de résidence chez les salariés de la Fonction publique, pour 45,0 % d'entre eux en 2022 (soit 2 272 personnes). Nice et Menton, regroupant respectivement 11,7 % et 7,7 % de l'effectif, complètent le podium. Viennent ensuite les communes limitrophes (qui à elle quatre rassemblent 22,9 % des salariés ou encore plus de 1 100 personnes), Roquebrune-Cap-Martin en tête à 7,3 %. Le reste de la population, soit un peu moins de 13 %, réside dans une autre commune que celles citées précédemment.

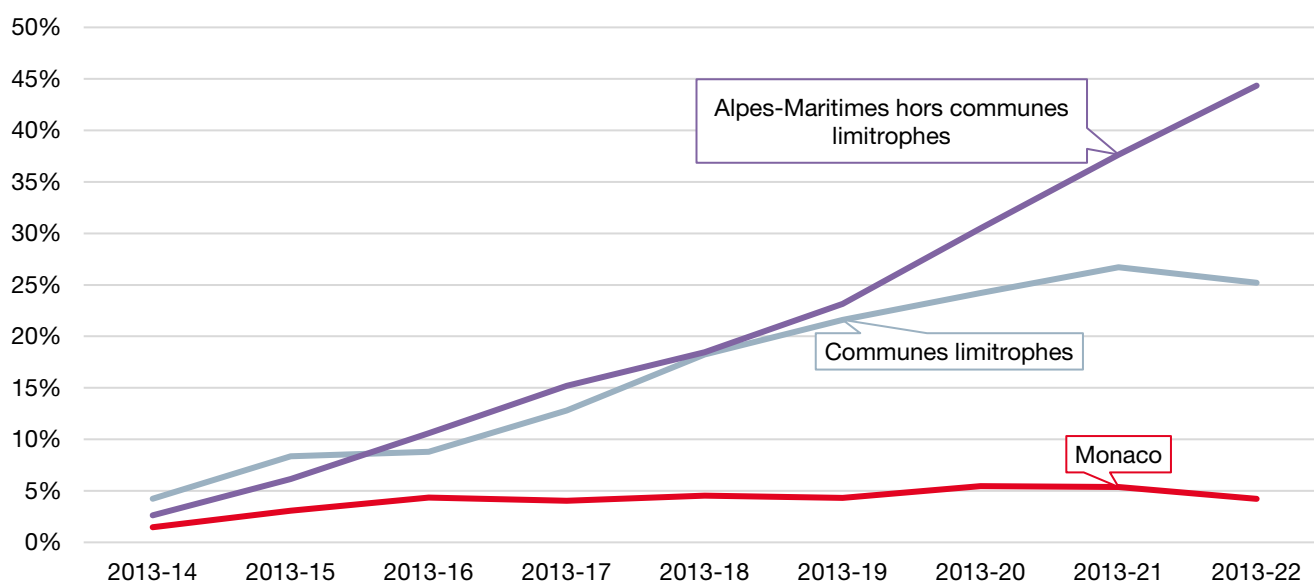
Figure 44. Évolution décennale de l'effectif de la Fonction publique selon la résidence



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

En 2013, les salariés de la Fonction publique résidant à Monaco étaient majoritaires à hauteur de 51,5 %, soit 2 180 personnes. Alors que ce nombre a peu progressé sur dix ans, l'effectif des pendulaires a quant à lui fortement augmenté sur la période, passant d'environ 2 000 à près de 2 800 salariés entre 2013 et 2022 (soit +35,0 %). Ainsi, les personnels de la Fonction publique qui habitent Monaco ne représentent plus que 45,0 % de la population en 2022. Dans le même temps, la population résidente de la Principauté a progressé de plus de 6 % tandis que celle des Alpes-Maritimes a augmenté de 1,5 % entre 2013 et 2020<sup>8</sup>.

Figure 45. Variation depuis 2013 de l'effectif de la Fonction publique selon la zone de résidence



Sources : Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, IMSEE

Parmi les salariés de la Fonction publique qui résident en dehors de la Principauté, ceux des communes limitrophes ont évolué de la même manière que ceux des Alpes-Maritimes hors communes limitrophes jusqu'en 2019 : leur effectif a augmenté respectivement de 21,6 % et de 23,2 % sur la période 2013-2019. À partir de 2020, la progression des personnels habitant au-delà des communes limitrophes a été plus dynamique tandis que celle des résidents des communes limitrophes s'est infléchi. En 2022, on compte 44,3 % de salariés vivant dans les Alpes-Maritimes hors communes limitrophes de plus qu'en 2013. Cette variation est de +25,2 % entre 2013 et 2022 pour les salariés habitant dans une commune limitrophe à la Principauté.

<sup>8</sup> Source : Insee, Recensement de la population 2020 (dernières données disponibles)

## 4 Employeurs

### 4.1 Le nombre d'employeurs du secteur privé s'élève à 6 357 en 2022

Monaco compte 6 357 employeurs dans le secteur privé à la fin de l'année 2022, soit une très légère augmentation par rapport à l'année précédente (+0,5 %).

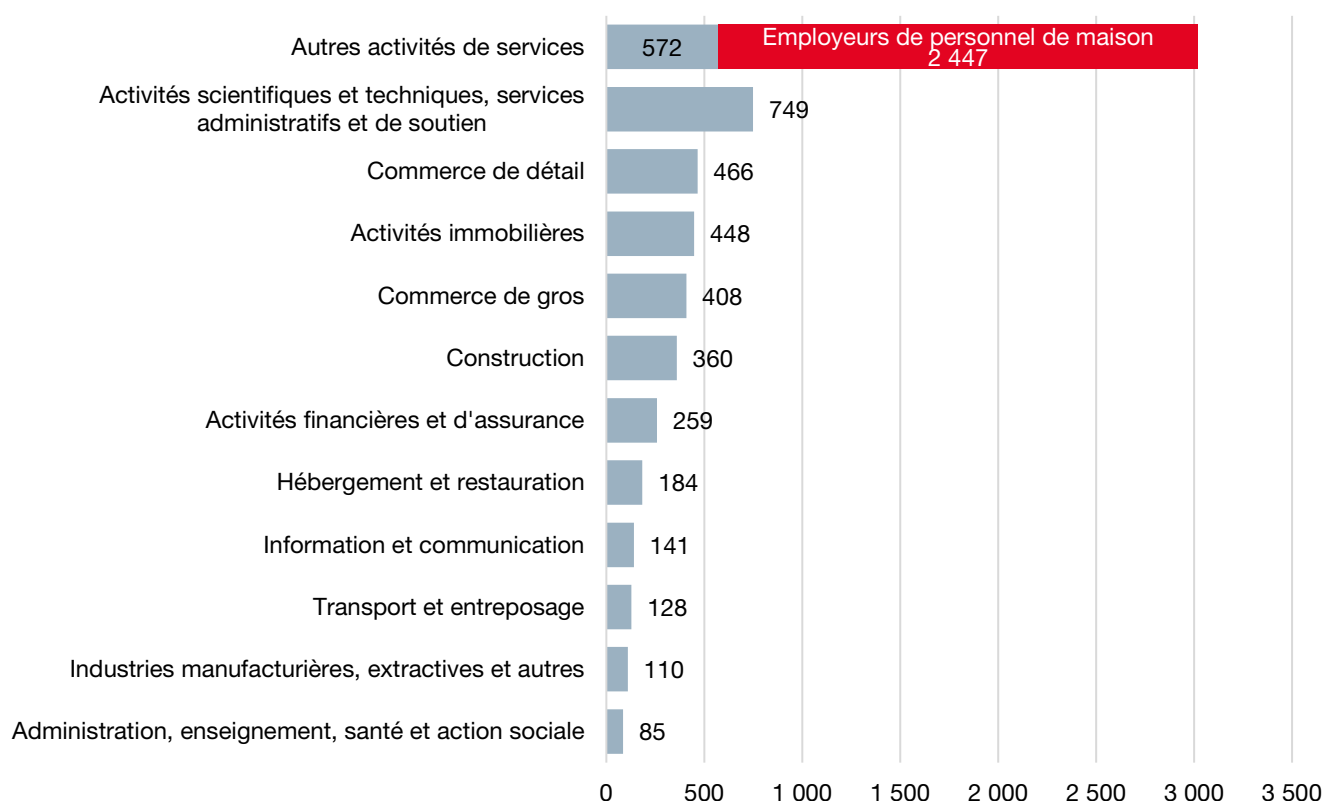
Tableau 6. Nombre d'employeurs du secteur privé et répartition par type et selon la tranche d'effectif salarié en 2022

	Nombre d'entités	Poids	Variation 2021/22
Employeurs de personnel de maison :	2 447	38,5%	-1,1%
Moins de 5 salariés	2 419	38,1%	-1,1%
5 salariés et plus	28	0,4%	-3,4%
Hors employeurs de personnel de maison :	3 910	61,5%	1,5%
Moins de 5 salariés	2 373	37,3%	1,2%
5 à 9 salariés	694	10,9%	-3,6%
10 à 49 salariés	669	10,5%	6,9%
50 à 199 salariés	136	2,1%	8,8%
200 salariés et plus	38	0,6%	2,7%
<b>Total</b>	<b>6 357</b>	<b>100%</b>	<b>0,5%</b>

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Les 2 447 entités embauchant du personnel de maison représentent 38,5 % de l'ensemble des employeurs du secteur privé. Ce type de structure est en légère baisse par rapport à l'année précédente. 4 792 employeurs, soit plus des trois quarts au global, comptent moins de cinq salariés. Seules 38 entités, correspondant à moins de 1 %, emploient au moins 200 salariés.

Figure 46. Répartition des employeurs du secteur privé selon le GSA en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

C'est dans les Autres activités de services, qui incluent l'activité des employeurs de personnel de maison, que l'on retrouve le plus grand nombre d'entités (plus de 3 000 en tout, soit 47,5 %). Viennent ensuite les Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien, premier secteur en termes d'emplois salariés. Entre 2021 et 2022, le Transport et entreposage est le GSA dont le nombre d'employeurs est celui qui a le plus augmenté (+13) et les Autres activités de services celui qui en a perdu le plus (-17).

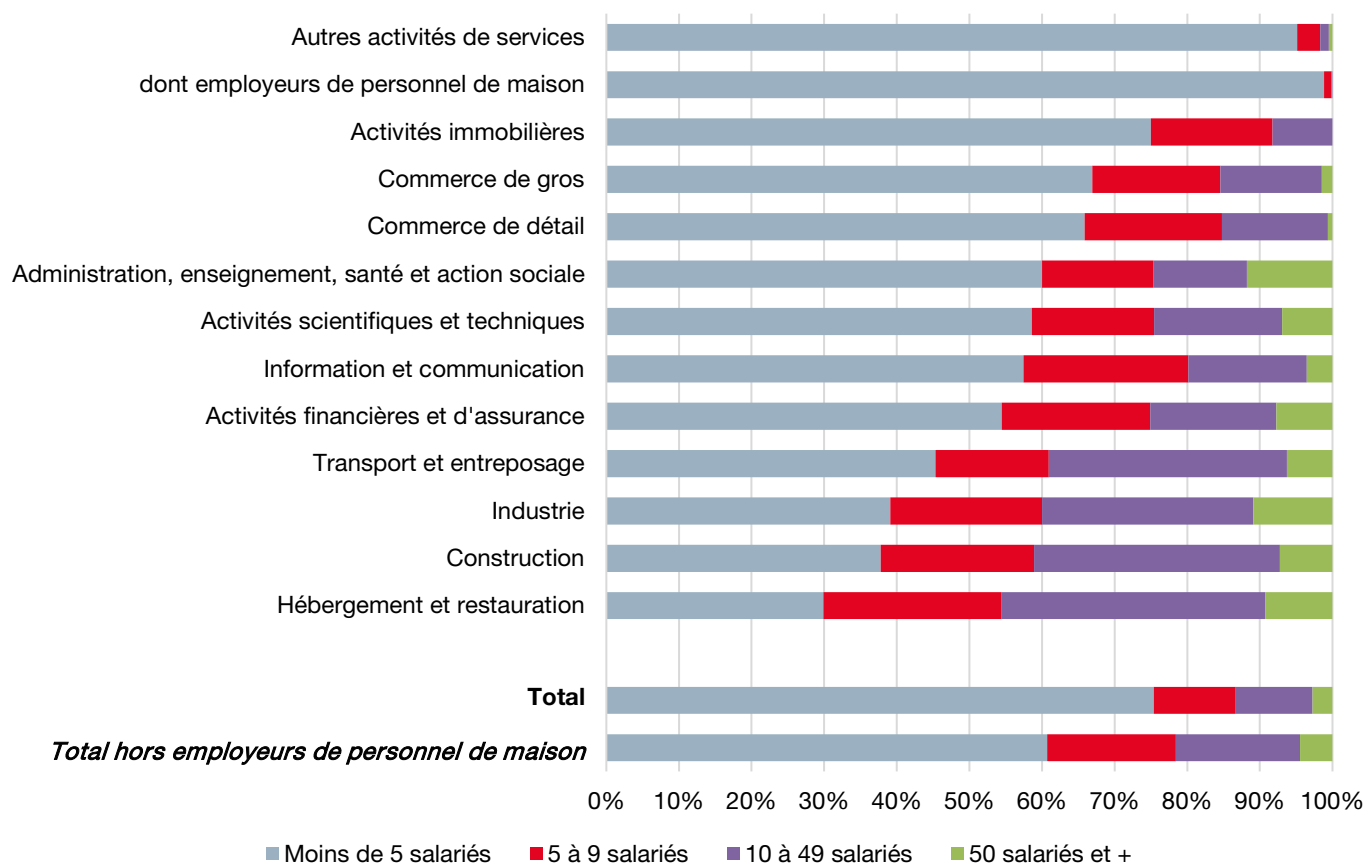


Tableau 7. Répartition des employeurs du secteur privé selon la tranche de salariés par GSA en 2022

	Moins de 5 salariés	5 à 9 salariés	10 à 49 salariés	50 à 199 salariés	200 salariés et plus	Total
Autres activités de services	2 872	96	36	12	3	3 019
<i>dont employeurs de personnel de maison</i>	<i>2 419</i>	<i>25</i>	<i>3</i>			<i>2 447</i>
Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	439	126	132	35	17	749
Commerce de détail	307	88	68	2	1	466
Activités immobilières	336	75	37	0	0	448
Commerce de gros	273	72	57	6	0	408
Construction	136	76	122	25	1	360
Activités financières et d'assurance	141	53	45	16	4	259
Hébergement et restauration	55	45	67	12	5	184
Information et communication	81	32	23	3	2	141
Transport et entreposage	58	20	42	8	0	128
Industries manufacturières, extractives et autres	43	23	32	10	2	110
Administration, enseignement, santé et action sociale	51	13	11	7	3	85
<b>Total</b>	<b>4 792</b>	<b>719</b>	<b>672</b>	<b>136</b>	<b>38</b>	<b>6 357</b>
<i>Total hors employeurs de personnel de maison</i>	<i>2 373</i>	<i>694</i>	<i>669</i>	<i>136</i>	<i>38</i>	<i>3 910</i>

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 47. Répartition des employeurs du secteur privé selon la tranche de salariés par GSA en 2022

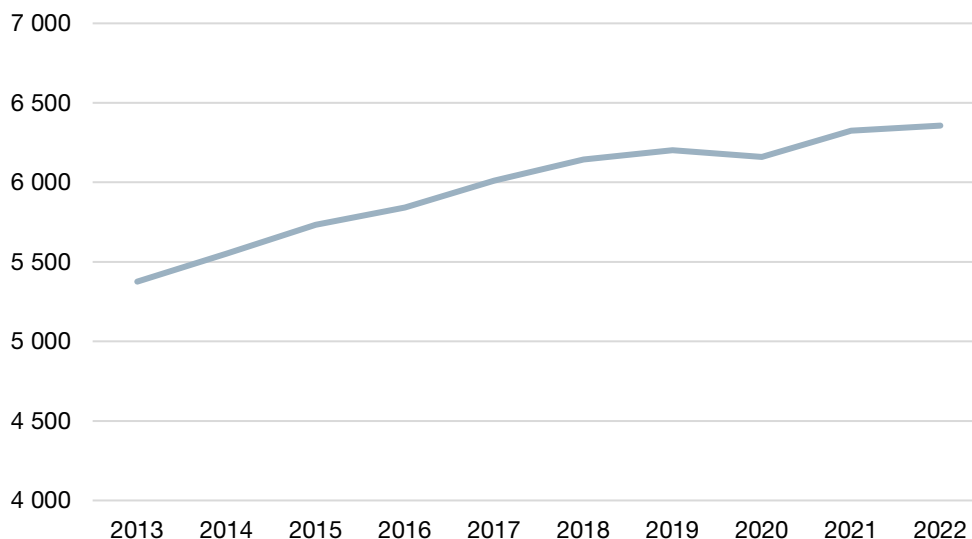


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

La structure des employeurs diffère nettement en fonction du secteur d'activité. Bien que la taille d'entreprise de moins de 5 salariés reste prépondérante au global et dans tous les GSA hors l'Hébergement et restauration, à fin 2022 la proportion de cette catégorie varie de 37,8 % dans la Construction à 95,1 % dans les Autres activités de services, voire la quasi-totalité (98,8 %) pour les employeurs de gens de maison. C'est au sein de l'Administration, santé et action sociale et de l'Industrie que l'on retrouve les plus grandes structures : plus de 10 % des employeurs de ces GSA emploient au moins 50 salariés. Dans l'Hébergement et restauration, c'est la tranche des 10 à 49 salariés qui prédomine. La Construction comporte plus d'un tiers de ses employeurs dans cette même catégorie.

## 4.2 Presque un millier d'employeurs supplémentaires en dix ans

Figure 48. Évolution décennale du nombre d'employeurs du secteur privé



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Avec 6 357 employeurs dans le secteur privé en 2022 contre 5 376 en 2013, le nombre de structures qui emploient des salariés a progressé de 18,2 % sur la période, ce qui correspond à 981 employeurs supplémentaires en dix ans.

Hormis l'année 2020 qui a vu une baisse d'activité causée par la crise sanitaire, le nombre d'employeurs n'a cessé de croître sur la période 2013 à 2022.

## 5 Travailleurs indépendants

### 5.1 Près de 5 800 travailleurs indépendants à la fin de l'année 2022

Au 31 décembre 2022, le nombre travailleurs indépendants actifs est en hausse, de même que celui de leurs activités.

Tableau 8. Nombre d'activités ouvertes et de travailleurs indépendants en 2022

	Nombre	Variation 2021/22
Travailleurs indépendants	5 767	4,0%
Activités	6 185	3,3%
<b>Ratio activités/TI</b>	<b>1,07</b>	

Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Monaco compte 5 767 travailleurs indépendants actifs pour 6 185 activités ouvertes, soit une augmentation de 4,0 % et 3,3 % respectivement par rapport au 31 décembre 2021. En moyenne, un indépendant occupe 1,07 activité à fin 2022.

Tableau 9. Répartition des vingt premiers types d'activité des travailleurs indépendants en 2022

	Nombre d'activités	Part d'activités occupées par des hommes	Part d'activités occupées par des femmes	Poids	Variation 2021/22
Commerce de gros	963	77,0%	23,0%	15,6%	3,8%
Autres activités spécialisées (publicité, design, photographie, traduction...)	837	68,3%	31,7%	13,5%	8,1%
Conseil de gestion	586	73,2%	26,8%	9,5%	5,0%
Activités immobilières	426	75,5%	24,5%	6,9%	-4,5%
Commerce de détail en magasin	370	55,5%	44,5%	6,0%	-1,6%
Services administratifs et de soutien	340	64,0%	36,0%	5,5%	2,4%
Information et communication	310	85,4%	14,6%	5,0%	6,9%
Arts spectacles et activités récréatives	308	69,9%	30,1%	5,0%	4,8%
Construction	286	85,0%	15,0%	4,6%	3,2%
Médecins et dentistes	224	65,9%	34,1%	3,6%	0,4%
Hébergement et restauration	193	72,0%	28,0%	3,1%	2,1%
Architecture ingénierie contrôle	144	89,3%	10,7%	2,3%	9,1%
Enseignement, administration publique	141	53,9%	46,1%	2,3%	2,2%
Autres services personnels	123	57,9%	42,1%	2,0%	-0,8%
Activités juridiques et comptables	107	63,6%	36,4%	1,7%	1,9%
Taxis	106	88,7%	11,3%	1,7%	0,0%
Professions paramédicales	98	49,0%	51,0%	1,6%	-3,0%
Commerce de détail hors magasin	97	68,0%	32,0%	1,6%	9,0%
Coiffure et soins de beauté	97	23,2%	76,8%	1,6%	6,6%
Autres activités de transports et entreposage	90	83,9%	16,1%	1,5%	-2,2%

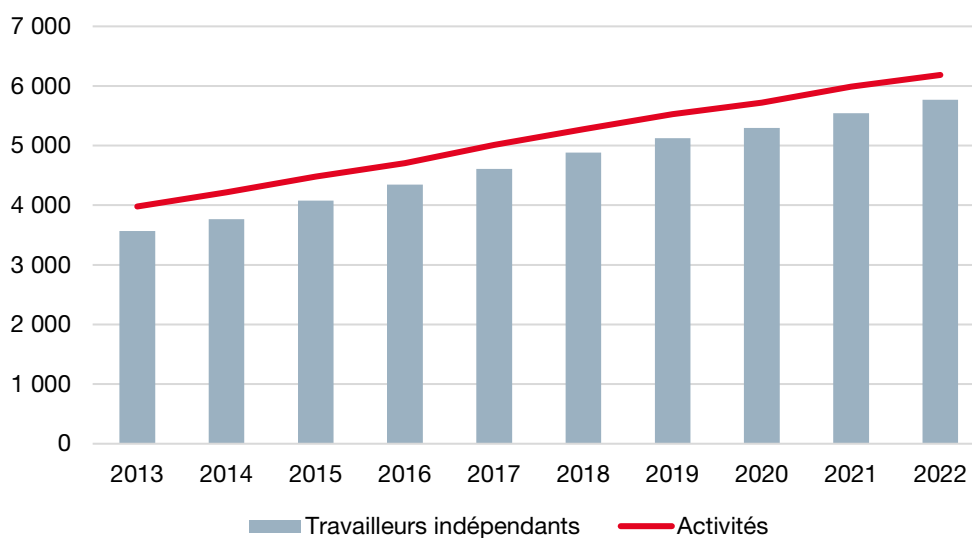
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Les activités relatives au Commerce de gros sont les plus nombreuses parmi les travailleurs indépendants, à hauteur de près d'un millier à la fin de l'année 2022, soit 15,6 % de l'ensemble des activités. Viennent ensuite les Autres activités spécialisées puis celles liées au Conseil de gestion, qui représentent respectivement 13,5 % et 9,5 %. Ces trois groupes d'activités, qui représentent près de 40 % de l'ensemble, sont en hausse par rapport à l'année précédente. Avec +9,1 %, la croissance la plus forte entre 2021 et 2022 concerne les activités d'Architecture ingénierie contrôle. Le Commerce de détail hors magasin a connu une évolution similaire sur l'année (+9,0 %). Les Activités immobilières, au nombre de 426, sont quant à elles en baisse de 4,5 %, correspondant à 20 activités de moins qu'à la fin de l'année 2021.

La population des travailleurs indépendants étant majoritairement masculine, la plupart des activités sont plus souvent tenues par des hommes. Seul le groupe Coiffure et soins de beauté apparaît très nettement féminin avec près de 8 activités sur 10 occupées par des femmes. Les activités des Taxis, comme celles d'Architecture, ingénierie contrôle, sont au contraire presque exclusivement masculines. Avec 49 % d'activités tenues par des hommes, les Professions paramédicales restent le type d'activité qui se rapproche le plus de la parité.

## 5.2 L'activité des indépendants n'a cessé de progresser entre 2013 et 2022

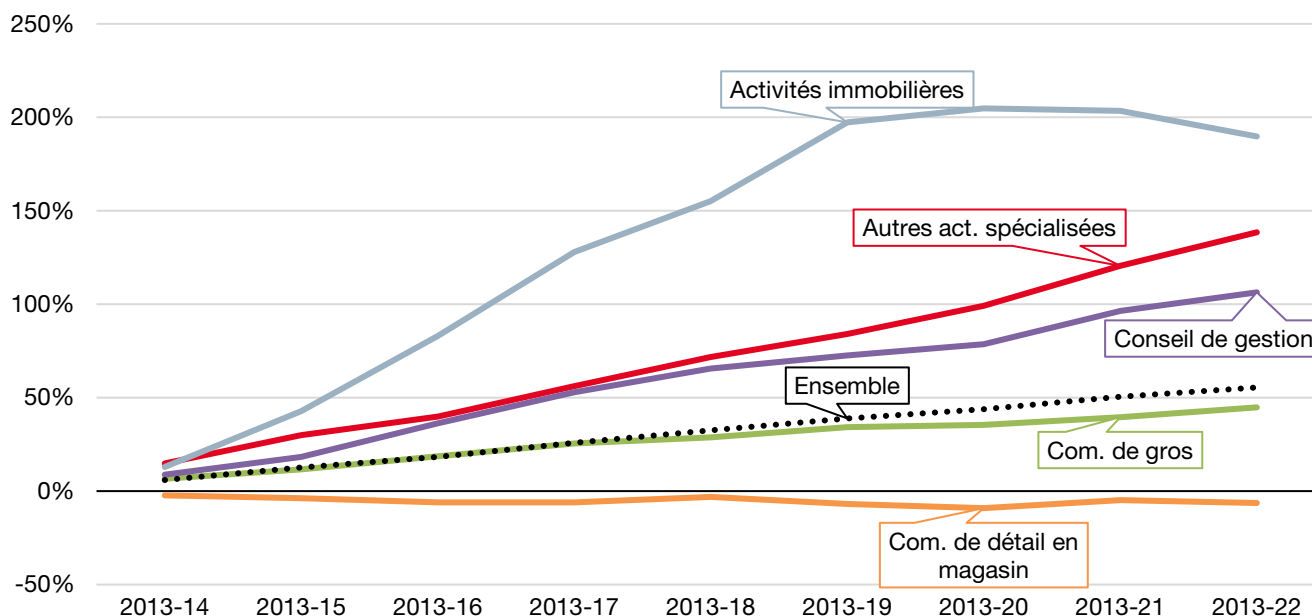
Figure 49. Évolution décennale du nombre de travailleurs indépendants et de leurs activités



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Le nombre de travailleurs indépendants comme celui de leurs activités a régulièrement augmenté depuis 2013. Ainsi, en 2022, on compte autour de 2 200 activités et travailleurs de plus que dix ans auparavant.

Figure 50. Variation depuis 2013 des cinq premières activités des travailleurs indépendants

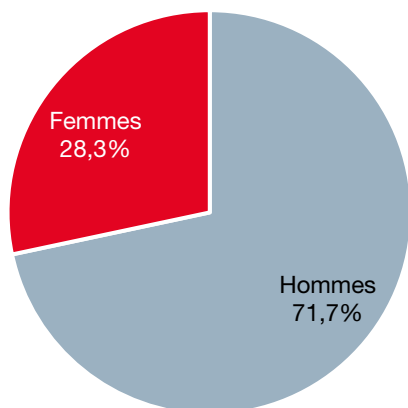


Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Alors que le nombre global d'activités des indépendants a progressé de 55,4 % sur la période 2013-2022, celui du Commerce de gros a connu une évolution légèrement inférieure (+44,8 %, soit 298 activités supplémentaires). Comptant 486 activités ouvertes de plus que dix ans auparavant, les Autres activités spécialisées des indépendants ont connu la plus importante croissance en valeur. Malgré le repli observé en 2022, les Activités immobilières ont pratiquement triplé sur la période et affichent la plus forte augmentation en volume du nombre d'activités depuis 2013 (+189,8 %). Seuls le Commerce de détail en magasin et l'Hébergement et restauration comptabilisent moins d'activités indépendantes en 2022 qu'en 2013 (respectivement -6,3 % et -2,0 %).

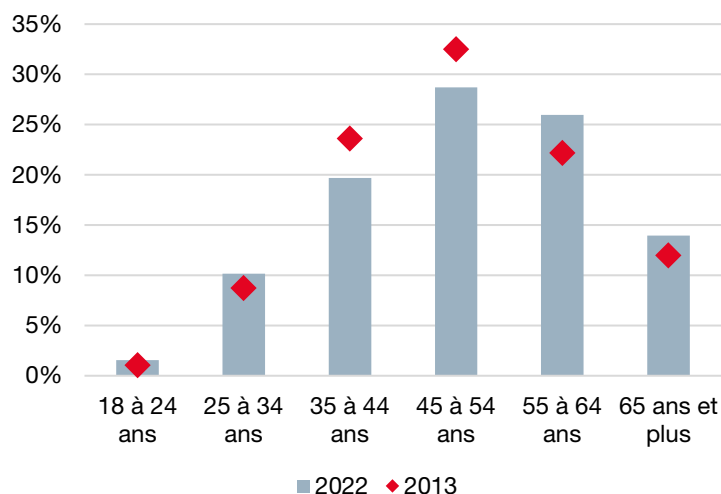
### 5.3 Des indépendants majoritairement masculins et quinquagénaires

Figure 51. Répartition des travailleurs indépendants selon le sexe en 2022



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Figure 52. Évolution de la répartition par tranches d'âge des travailleurs indépendants



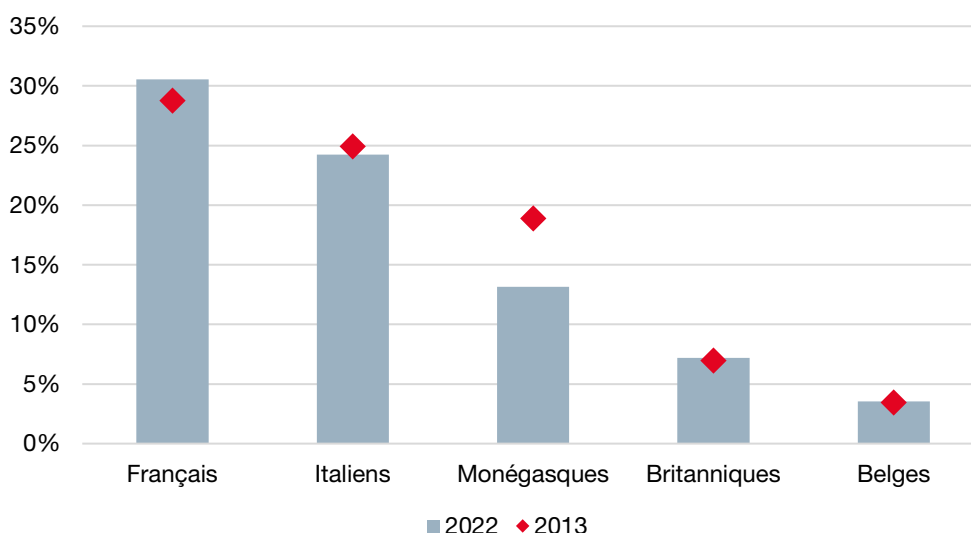
Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

4 133 hommes et 1 634 femmes composent la population des travailleurs indépendants à la fin de l'année 2022, ce qui correspond à une répartition par genre de 71,7 % - 28,3 %. La proportion d'hommes est ainsi supérieure de plus de 10 points à celle des salariés du secteur privé. Si les femmes demeurent très minoritaires parmi les travailleurs indépendants, leur part a légèrement progressé sur la décennie (elles représentaient 27,7 % en 2013).

En 2022, un travailleur indépendant a en moyenne 50,8 ans (48,8 ans pour les femmes et 51,7 pour les hommes), contre 50 ans en 2013. Ainsi, la tranche d'âges des 45-54 ans reste la plus représentée dans cette population. En 2022, la catégorie des 55 à 64 ans regroupe 26,0 % des indépendants alors qu'elle comptait pour 22,2 % en 2013. La proportion des 35 à 44 ans, qui était alors similaire (23,6 %), représentent moins de 20 % dix ans plus tard, marquant le vieillissement de cette population.

### 5.4 Plus de 750 travailleurs indépendants sont de nationalité monégasque en 2022

Figure 53. Évolution de la répartition des 5 nationalités les plus représentées parmi les travailleurs indépendants



Sources : Caisses sociales de Monaco, IMSEE

Avec 1 760 personnes en 2022 soit plus de 30 %, la nationalité française reste la plus représentée parmi les travailleurs indépendants. Viennent ensuite les Italiens à hauteur de 24,4 %. Le poids relatif des Monégasques a fortement baissé, passant de 18,9 % à 13,2 % en dix ans. En 2022, ils sont au nombre de 758. Le nombre d'activités occupées par des nationaux s'élève à 1 108, ainsi, en moyenne, un travailleur indépendant monégasque occupe 1,46 activité à fin 2022 (ratio de 1,07 au global). Les Activités immobilières sont les plus nombreuses et représentent 10,0 % des activités des Monégasques, suivies par le Commerce de détail en magasin (8,5 %).

# Repères méthodologiques

## Sources

L'ensemble des statistiques présentées dans cet Observatoire sont issues de sources administratives mises à disposition de l'IMSEE.

Les informations relatives à l'emploi proviennent principalement de deux sources différentes : la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (DRHFFP) pour le secteur public et les Caisses Sociales de Monaco (CSM) pour le secteur privé.

La DRHFFP gère le recrutement, la formation, le suivi et le déroulement de carrière des effectifs de la Fonction publique monégasque (fonctionnaires et agents non titulaires de l'État). L'historique des informations disponibles sur les salariés de la Fonction publique remonte à 2013, à la suite de la refonte du système informatique de gestion des effectifs.

Les CSM étant en charge de gérer les régimes sociaux obligatoires des salariés et des travailleurs indépendants de la Principauté, elles sont la source privilégiée de toutes les données relatives aux salariés et employeurs du secteur privé, ainsi que celles des travailleurs indépendants.

Les informations relatives aux salariés et employeurs du secteur privé sont transmises à l'IMSEE depuis 2012, hormis en ce qui concerne le lieu de résidence qui a pu être remonté depuis 2017. Les données sur les travailleurs indépendants sont disponibles depuis 2013.

En 2022, les données de Caisses sociales de Monaco relatives à l'emploi salarié du secteur privé ont été révisées. Ainsi, les variations et résultats antérieurs à 2022 peuvent différer de ceux des précédentes publications de l'IMSEE.

Les statistiques concernant le télétravail sont fournies par la Direction du Travail, chargée de l'élaboration et de l'application de la législation et réglementation du travail à Monaco.

## Définitions

- **Emploi salarié du secteur privé** : un emploi correspond au couple salarié/employeur. Un emploi actif est un emploi pour lequel il aura été déclaré au moins une heure de travail ou un salaire non nul dans la période analysée.
- **Salariés du secteur privé** : un salarié est représenté sous la forme d'un poids correspondant au prorata des heures effectuées chez ses différents employeurs.
- **Salariés de la Fonction publique** : seuls les personnels en activité sont pris en compte, c'est-à-dire les agents en position « actif » (les positions « service détaché » et « disponibilité ou congé sans solde » sont exclues). Les suppléants remplaçant un agent en congé maladie ou maternité ne sont pas pris en compte, contrairement aux suppléants remplaçant sur poste vacant ou congé sans solde.
- **Personnel de maison** : la catégorisation « Personnel de maison » est basée sur le type de cotisant enregistré aux Caisses Sociales de Monaco.
- **Travailleur indépendant** : sont considérées comme travailleurs indépendants toutes les personnes physiques autorisées à exercer à Monaco une activité professionnelle non salariée (artisanale, industrielle, commerciale, libérale), à l'exception des administrateurs non salariés de Sociétés Anonymes Monégasques. Un travailleur indépendant peut avoir plusieurs activités. De même, une activité peut être tenue par plusieurs travailleurs indépendants.
- **Grand secteur d'activité (GSA)** : les statistiques sectorielles de l'économie monégasque sont étudiées suivant le découpage en Grands Secteurs d'Activité (GSA) défini par l'IMSEE suite à l'adoption de la Nomenclature d'Activités Française (NAF rév. 2, 2008) au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Dans le but d'être au plus proche de la réalité du tissu économique monégasque, douze grands secteurs d'activité, qui forment une agrégation des 88 divisions (niveau 2) de la NAF rév. 2, 2008 ont été retenus.



# Observatoire de l'Emploi 2022

*Avril 2023*

Pour consulter les publications de  
l'IMSEE :  
<http://www.imsee.mc/Publications>

Pour suivre les actualités de  
l'IMSEE :  
<http://www.imsee.mc/Actualites>

Pour vous abonner à la newsletter  
de l'IMSEE :  
<http://www.imsee.mc/Newsletters>

Pour consulter notre page LinkedIn :  
[linkedin.com/company/imsee](https://www.linkedin.com/company/imsee)

INSTITUT MONÉGASQUE DE LA  
STATISTIQUE ET DES ÉTUDES  
ÉCONOMIQUES

9 rue du Gabian

98000 MONACO

[www.imsee.mc](http://www.imsee.mc)

